

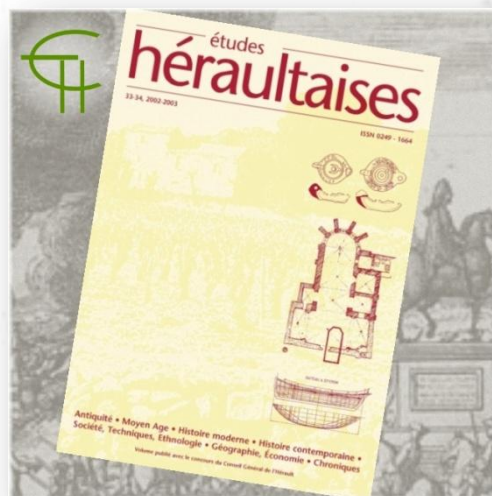
**Article : Les promenades à Montpellier au XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècles**



Auteur (s) : ..... *Thierry LOCHARD*

Nombre de pages : ..... 16

Année de parution : 2003



# *Les promenades à Montpellier au XVIIe et au début du XVIIIe siècles <sup>1</sup>*

Thierry LOCHARD

*Le XVIIe et le début du XVIIIe siècle constituent dans l'histoire montpelliéraine une période décisive dans l'évolution des relations entre la royauté et la province du Languedoc <sup>2</sup>. La volonté d'unification du royaume en détermine les grandes lignes de force, militaires et fiscales avant tout, mais elle s'inscrit également dans l'espace de la ville. Le renouvellement du cadre architectural et monumental qui l'accompagne a fait l'objet d'études significatives <sup>3</sup>. L'espace de la ville lui-même fait aussi l'objet à cette période de transformations qui retiennent l'attention. Les promenades en particulier, formes urbaines importées et adaptées à la ville médiévale, révèlent une volonté d'affirmation royale relayée par les représentants du roi dans la capitale provinciale (fig. 1).*



Fig. 1 : La ville de Montpellier vers 1734. Localisation des promenades étudiées : 1 : Esplanade. 2 : Cours des Casernes (Cours Gambetta actuel). 3 : promenade du Puy Arquinel et place royale du Peyrou. [Plan de Montpellier et des environs], n.s., s.d. [vers 1734] (Musée Languedocien, Montpellier : carton 19/8). Détail. Repr. J.-M. Périn © Inventaire général, ADAGP, 1991.

## ***Le projet d'esplanade de Richelieu (1629)***

Après le siège et la reprise de Montpellier en 1622, Louis XIII ordonne la démolition de l'enceinte bastionnée qui défendait la ville protestante. Sur la colline de Montpelliéret, à l'est, le roi fait construire deux ans plus tard une citadelle, achevée en 1627 <sup>4</sup>. Le choix de Montpellier, dont l'analyse brillante est connue <sup>5</sup>, répond à des impératifs militaires essentiels à cette période dans la stratégie royale en Languedoc : l'édifice " qui importe au repos de tout le Languedoc " <sup>6</sup> assure en effet le contrôle de la région et en particulier des Cévennes proches, bastion du calvinisme. Mais il s'agit également de rompre avec les particularismes d'une province dominée par les Montmorency, dont Pézenas est alors la capitale. Avant même la crise de 1632 et l'édit de

Béziers, la décision militaire du roi et de son ministre introduit un déplacement de la centralité politique en Languedoc : " le choix fait du vieux Clapas [Montpellier] comme réduit central militaire de la région valait presque pour sa désignation de capitale " <sup>7</sup>.

Dans ce contexte, lors de son séjour à Montpellier en juin 1629, Richelieu projette l'aménagement d'une esplanade sur l'espace laissé vacant entre la citadelle et la ville. Il ordonne tout d'abord la démolition du front est de l'enceinte médiévale, laissant la ville ouverte du côté du nouvel édifice militaire : " Le dimanche 22e [du mois de juin 1629], Mr le cardinal fit résoudre par les maréchaux de France les travaux qu'il convenait de faire à l'esplanade, qui consistaient aux ouvrages extérieurs qu'on devait faire à la citadelle, du côté de la ville, & à l'entière démolition des murailles de Montpellier de ce côté-là " <sup>8</sup>. Deux nouveaux murs de jonction relient deux bastions de la citadelle, celui du Roi et celui de la Reine, à la porte du Pila Saint-Gély au nord et à celle de Lattes au sud et complètent ainsi le dispositif militaire. Richelieu contresigne un mois plus tard un plan de l'ingénieur de la citadelle, Beins : " Le plan de l'Esplanade avec la Gallerie cy dessus a été arrêté par nous de la part de sa Majesté le 25 juillet 1629 et est ordonné à Monsieur Defossé gouverneur de Montpellier de le faire exécuter donnant les idées franches et noblement pour servir de jardins aux propriétaires des maisons qui aboutissent à la place a charge que les dits propriétaires fera à leurs despens la closture et les galleries telles quelles sont désignées par les plans cy dessus. A. Card. de Richelieu " <sup>9</sup>. Un deuxième plan semblable au premier porte en légende les indications significatives du projet (fig. 2) <sup>10</sup> : " A : la dite Esplanade, B : les vestiges des murailles de la ville qui ont été abattues, C : le plan de la gallerie susdite qui doit être faite en arcades selon le dessin, D : les lignes de murailles faites de neuf pour joindre la ville et la citadelle, E : les allées d'arbres qui doivent être plantées le long des lignes ". Sur ce plan comme sur le premier figurent les dispositions prévues pour l'occupation du site : la destruction des fossés et de la courtine libre du

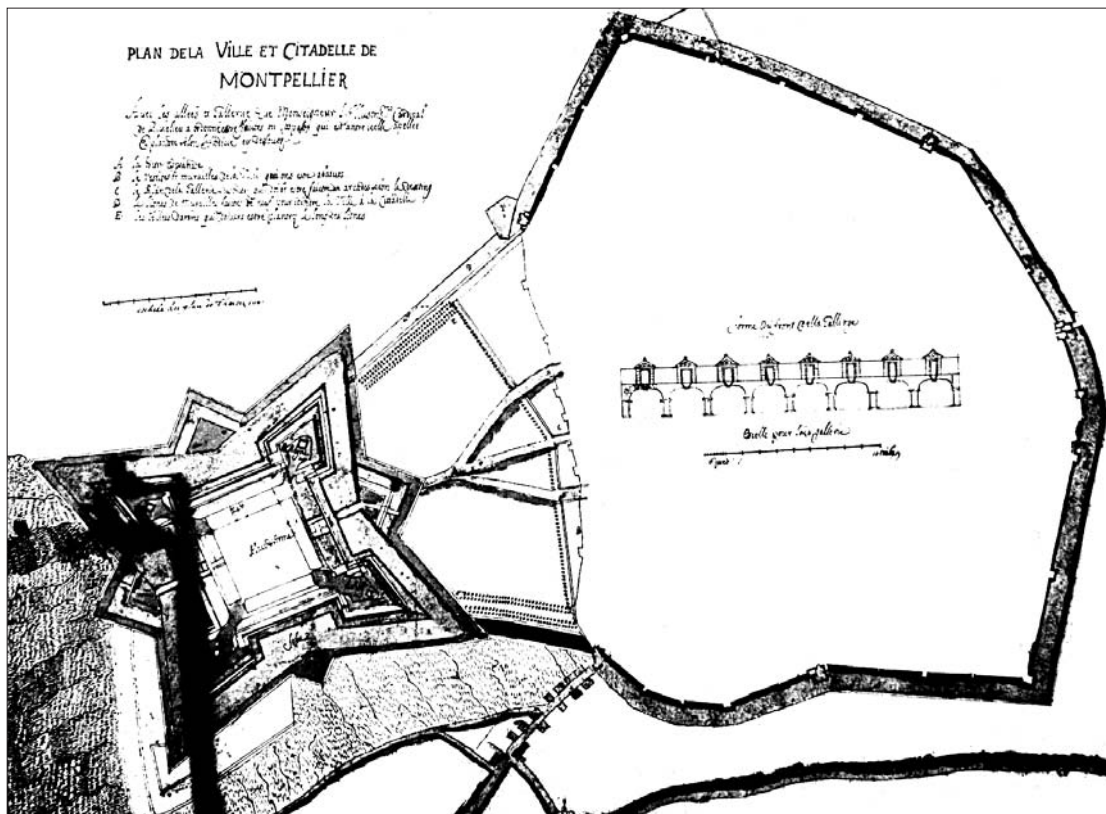


Fig. 2 : " Plan de la ville et citadelle de Montpellier avec les allées et galleryes que Mgr. l'illustrissime Cardinal de Richelieu a ordonné fayre ", plan aquarellé avec dessin d'élévation, n.s. [Beins], s.d. [1629 ?] (B.N. Est. : Va 34, t. III, ancienne topographie de la France, Hérault, Montpellier).

côté de la ville des terrains inféodés par des particuliers pour des jardins et délimités par une galerie du côté de l'esplanade projetée<sup>11</sup> ; cette dernière forme un angle obtus centré sur la pointe de la demi-lune de la citadelle ; enfin, deux allées plantées d'arbres bordent les murs de jonction au nord et au sud. Fait remarquable, ce deuxième plan contient également un dessin qui révèle le projet d'élévation concertée pour la galerie : arcades en anse de panier surmontées d'un étage-attique de deux mètres de haut environ et percé de baies dont la modénature est associée à la clé des arcades, motif maniériste enrichi par les chaînages et les frontons triangulaires sommés d'une boule.

La galerie ne sera jamais réalisée et l'esplanade ne voit le jour qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Par contre, les inféodations de l'enceinte médiévale débutent en 1631 et se poursuivent pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, en particulier en 1632, 1651, 1654 et 1662<sup>12</sup>. Ainsi par exemple, la Ville en approuve une partie dès mars 1632 au bénéfice de Pierre de Beauxhostes, Pierre de Baudan et Simon de Beauxhostes : les consuls et " ouvriers " de la Clôture commune leur ont cédé " les douze pans dedans la ville, vieille muraille, le sol d'icelle, vieux fossé à douze pans dehors " <sup>13</sup>. Remises en cause par les agents royaux en 1671 puis en 1689, ces inféodations sont confirmées par un arrêt du conseil le 12 septembre 1690<sup>14</sup>, puis à nouveau le 18 janvier 1724, lors de la création de l'esplanade actuelle par l'ingénieur Senés (cf. *infra*). Mais elles n'ont pas l'ampleur envisagée par Richelieu en 1629 et le tracé urbain sera lui aussi différent.

La nouveauté de l'ordonnancement urbain et de la composition architecturale projetés à Montpellier accentue

probablement l'impact de motifs dont les références exogènes sont frappantes. Les modestes galeries montpelliéraines évoquent les exemples prestigieux de la place centrale de Charleville vers 1610 ou de la future place royale de Paris inaugurée en 1612<sup>15</sup> ; les allées plantées rappellent quant à elles le Cours la Reine créé en 1616 par Marie de Médicis pour l'agrément de la famille royale et de la haute aristocratie<sup>16</sup>, dont la transposition montpelliéraine prend le caractère d'un belvédère urbain exceptionnel. En effet, la déclivité très prononcée aux deux extrémités de l'esplanade permet au regard de s'épanouir sur la nature environnante et la mer. L'espace aménagé entre la citadelle et la ville devait donc s'ouvrir largement au nord et au sud comme un " promenoir " <sup>17</sup> agrémenté des charmes de la campagne et des vues lointaines. Les aménagements du XIX<sup>e</sup> siècle (constructions d'immeubles, création du Champ de Mars, etc.) ont bloqué la vue vers la mer au sud et les chantiers de la fin du XX<sup>e</sup> siècle ne conservent qu'une partie du dégagement sur la campagne au nord. Il est donc difficile actuellement d'imaginer l'ouverture de la ville sur le paysage environnant depuis l'esplanade projetée en 1629 et l'effet puissant que devait produire les vues directes sur la nature et la mer. Cette composante remarquable du site urbain est naturellement prise en compte au début du XVIII<sup>e</sup> siècle lors de l'aménagement de l'esplanade actuelle et en constituera l'un des effets les plus spectaculaires, anticipé dans le projet du début du XVII<sup>e</sup> siècle.

La personnalité du commanditaire et le contexte du projet d'esplanade de 1629 ne laisse aucun doute sur le sens politique qu'il convient de donner à l'importation de thèmes architecturaux et urbains totalement nouveaux à Montpellier.

La citadelle à peine construite, la main mise royale sur la ville parachève ainsi la reprise militaire avec un projet qui fait naturellement écho à la remise en ordre politique et religieuse alors en cours et participe fortement à l'affirmation de l'autorité du roi sur sa future capitale en Languedoc. Il s'agit bien en effet de relier concrètement le nouvel édifice militaire, symbole de la puissance royale, à la vieille ville soumise par la création d'un ensemble urbain de grande ampleur, cohérent et régularisé. Au nord et au sud, les allées plantées de quatre rangées d'arbres ne se substituent pas à la muraille comme cela se fera plus tard dans tout le royaume suivant l'exemple des boulevards parisiens ; elles suivent au contraire le tracé des nouveaux murs de jonction qui relient les bastions de la citadelle aux portes du Pila Saint-Gély et de Lattes et soulignent fortement le lien entre l'édifice et la ville, et la dépendance militaire et symbolique de la seconde par rapport au premier. La forme de la ville elle-même est régularisée grâce aux inféodations envisagées. Son nouveau tracé marqué par un alignement d'arbre est également soumis à l'emprise de la citadelle, l'axe de la demi-lune ouest fixant le point d'inflexion du front urbain et de la galerie.

Dans l'histoire topographique de la ville, le projet d'esplanade fait ressortir la prédominance des impératifs militaires du roi et leur localisation à l'est du site de Montpellier, là où se jouent à cette période les rapports de force inscrits dans l'espace. L'ensemble urbain proposé par Richelieu devait régulariser cet espace ; son articulation à la contrainte militaire est donc essentielle pour la compréhension du projet. Un siècle plus tard, les enjeux urbains se déplaceront à l'ouest sur la promenade du Peyrou, et l'espace vacant entre la citadelle et la ville n'aura alors d'autre fonction qu'édilitaire avec l'aménagement de la route royale, avant celui de l'esplanade actuelle.

### ***Du jeu de mail au cours à carrosses***

À l'emplacement du cours Gambetta actuel, au sud de la ville, un jeu de mail ou de *palemalle*<sup>18</sup> est aménagé au début du XVIIe siècle dans les fossés de la Palissade, la fortification faubourienne du XIVe siècle<sup>19</sup>. L'établissement d'un jeu de mail répond à un besoin réel : à Montpellier comme à Nîmes où il est également très en vogue, le jeu pratiqué sur les chemins occasionne des accidents et des dégâts, sources de nombreux conflits<sup>20</sup>. Dans les deux villes, le terrain affecté au jeu occupe d'anciens fossés, médiévaux dans le premier cas, antiques dans le second<sup>21</sup>.

La création du terrain de jeu nîmois en 1636-37, après les troubles religieux, revient à un particulier<sup>22</sup>. Sa renommée tient à son ampleur (il mesure plus de 200 toises de long, soit 400m environ<sup>23</sup>) et à la qualité des aménagements déjà reconnue au XVIIIe siècle par l'historien Léon Ménard<sup>24</sup>, mais aussi à sa localisation dans la perspective du grand Cours prévu par Jacques-Philippe Mareschal dans son plan d'aménagement et d'extension de la ville<sup>25</sup>. Il fait d'ailleurs l'objet des attentions répétées de la part des édiles et subsiste jusqu'au milieu du XIXe siècle<sup>26</sup>. Celui de Montpellier ne manque pas non plus d'éclat si l'on en croit la description qui nous est parvenue<sup>27</sup> : il s'étend sur 300 toises, soit 600m environ, avec deux pistes séparées par un mur de 4 pieds de haut et agrémentées de plantations. Mais sa création est antérieure aux conflits religieux (l'inféodation date de 1613<sup>28</sup>)

et il subit des dommages importants lors de la mise en défense de la ville en 1621-1622. Après le siège et la reprise de la ville par le roi, les réparations faites par le concessionnaire permettent l'exploitation du jeu pendant quelques années encore, jusqu'au milieu du XVIIe siècle lorsque son état d'abandon oblige la Ville à en reprendre possession<sup>29</sup>. D'autres lieux seront d'ailleurs affectés au jeu dans cette période, le long de la citadelle ou de l'Hôpital Général notamment<sup>30</sup>.

Avec l'aménagement d'un jeu de mail au début du XVIIe siècle, Montpellier et Nîmes participent ainsi à leur manière, comme beaucoup d'autres villes, à une véritable mode<sup>31</sup>. À Genève, le jeu de mail créé en 1637 borde un chemin dans la plaine de Plainpalais, au sud-ouest de la ville<sup>32</sup>. Le cas retient l'attention car l'initiative en revient au duc de Rohan lors de son séjour dans la ville, après la paix d'Alès (1629). Commandant du Bas-Languedoc, il avait participé activement à la défense de Montpellier où il était arrivé en janvier 1622, en donnant l'ordre notamment de démolir les maisons aux environs de la ville et de brûler " ce qu'on ne pourra ruiner promptement "<sup>33</sup>.

En 1657, le comte de Roure, alors commandant de la ville et de la citadelle, propose au conseil de ville l'aménagement d'une promenade à l'emplacement du jeu de mail, " où on pourrait sans grand frais y faire un cours planté d'arbres "<sup>34</sup>. Son projet urbain pour Montpellier ne se limite d'ailleurs pas au seul cours : il propose aussi la création d'une place centrale nécessitant la démolition de quelques hôtels, l'élargissement d'une des rues principales de la ville (rue de la Loge actuelle) et celui du passage entre la porte de Lattes et l'hôtel du Gouvernement pour faciliter la circulation des carrosses<sup>35</sup>. S'agissant du cours, les réquisitions financières auprès des " gens les plus aisés " ne donnent pas les résultats escomptés et le comte de Roure s'engage personnellement dès 1659 dans le financement de l'opération<sup>36</sup>. Les plantations mentionnées en 1661-1662 parachèvent sans doute l'aménagement<sup>37</sup> (fig. 3).

Le projet de cours répond à l'évidence au modèle parisien du Cours-la-Reine, promenoir planté ouvert sur la Seine et le paysage environnant (cf. *supra*). Certes, à Montpellier, ni fleuve, ni allée ou perspective royale menant au château<sup>38</sup> mais une campagne dégagée et le coup d'œil sur la capitale de la province, perchée sur sa colline à quelques distances, à l'instar des vues de la ville éditées dans les cosmographies du XVIe siècle<sup>39</sup>. Le cours est en effet situé hors les murs, comme celui de Grenoble créé à la même période à l'initiative du président du Parlement, où ceux, plus tardifs, de Caen par exemple<sup>40</sup>. Le programme ne résulte pas directement d'une extension urbaine comme à Toulon, Pézenas ou Aix-en-Provence où les cours aménagés sur les anciens fossés sont antérieurs à la création montpelliéraine<sup>41</sup>. Dans ces villes, comme à Marseille et à Nîmes à la fin du siècle<sup>42</sup>, l'agrandissement urbain englobe des quartiers neufs ou d'anciens faubourgs et le cours assure la liaison avec l'ancienne ville en répondant au besoin d'une promenade *intra muros*, lieu de prestige et de sociabilité privilégié qui réunit les thèmes de la rue aristocratique et de la promenade plantée<sup>43</sup>. Cependant, il existe à cette période un projet d'agrandissement de Montpellier qui vise à " la remettre dans son ancienne splendeur [en] reprenant le vestige de ses vieilles murailles ", parmi lesquelles l'ancienne palissade sur laquelle a été créé le

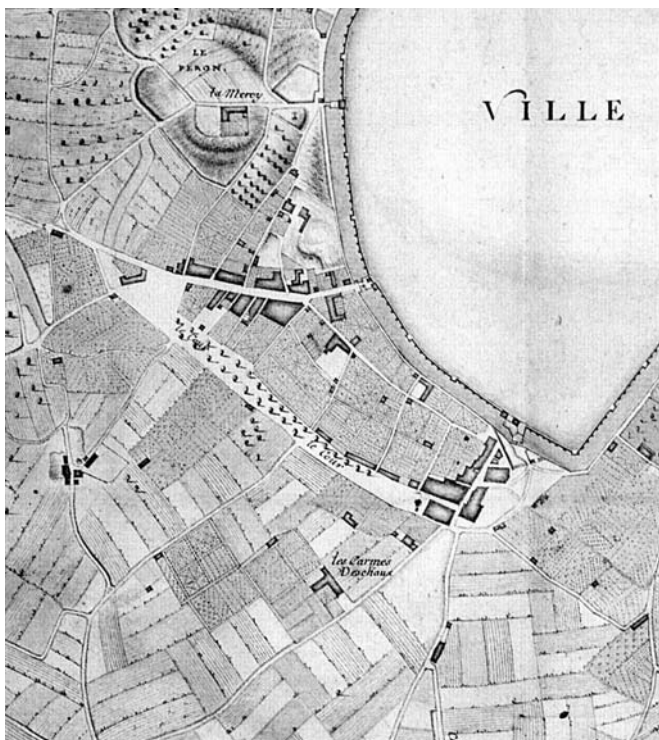


Fig. 3. " Le Cours " et la colline du Puy Arquinel, au sud et à l'ouest de la ville, à la fin du XVIIIe siècle. " *Carte des environs de Montpellier* ", n.s., s.d. [vers 1685] (S.H.A.T. Arch. Génie, Vincennes : Carton I 3). Détail. Repr. M. Descossy © Inventaire général, ADAGP, 1978.

jeu de mail. Le cours à carrosses devait sans aucun doute tenir une place éminente dans l'extension projetée que soutient également le comte de Roure en évoquant " les exemples de Grenoble et d'Aix et, sans aller si loin, de la ville de Pézenas ".

L'initiateur du projet retient d'ailleurs l'attention. Neveu par alliance du maréchal d'Ornano, Scipion de Grimoard-Beauvoir, comte de Roure, baron de Bannes et membre des Etats du Languedoc fait partie du cercle de Gaston d'Orléans, gouverneur du Languedoc depuis 1644, avec lequel il a été élevé et dont il devient le premier chambellan<sup>44</sup>. Il doit sans aucun doute à ses relations sa nomination comme lieutenant-

général des armées du roi et de la Province en 1649. Après la Fronde, et contrairement à ce qui s'était passé du temps de Richelieu après la crise de 1632<sup>45</sup>, il reste en place comme d'autres personnages parmi la clientèle du gouverneur, Aubijoux par exemple, également lieutenant-général et commandant de la ville et de la citadelle de Montpellier, qu'il remplace à ce poste à la fin de l'année 1656<sup>46</sup>. C'est donc un personnage éminent qui fait son entrée dans la ville en février 1657 et propose en avril des aménagements urbains de grande ampleur. Dans la capitale provinciale " choisie " au début du siècle par le pouvoir central, son projet de cours représente manifestement une référence au roi, une allégeance à son autorité. Il est en effet aménagé précisément " à cause de l'arrivée du Roy qu'on assure en cette ville dans peu de jours [Louis XIV séjourne à Montpellier en 1660], qu'y prenant ses divertissements, pourrait, audit effet, se servir de cet endroit pour y faire ses promenades " <sup>47</sup>. Ainsi, la promenade concrétise le lien entre la ville et le pouvoir royal.

Très fréquentée pendant quelques années, elle semble délaissée vers la fin du siècle<sup>48</sup>. L'éloignement relatif de la ville, au delà des faubourgs actifs de la Saunerie et de Saint-Guilhem, joue sans doute en sa défaveur : la promenade n'est pas intégrée à la ville comme le " Quay " de Pézenas ou le Cours de Nîmes et ne répond pas naturellement au " désir d'urbanité " des élites locales<sup>49</sup>. L'intérêt des montpelliérains pour la nouvelle promenade du Puy Arquinel projetée en 1688 et inaugurée trois ans plus tard explique aussi probablement cet abandon<sup>50</sup> (cf. *infra*). Certes, le lieu est également hors la ville, mais il en est un prolongement naturel et direct au delà de la porte monumentale construite en 1691 et, contrairement au cours à carrosses, il offre des vues exceptionnelles sur le paysage environnant. La construction de casernes à la fin du siècle et l'urbanisation précaire du quartier dans la seconde moitié du XVIIIe siècle confirment l'isolement de l'ancien cours dans la topographie urbaine de la ville moderne, lieu de prestige aménagé pour un événement exceptionnel auquel il devait tout son sens.

### *Le Peyrou : de la promenade à la place royale*

#### La promenade de 1689

A l'ouest de la ville, les Mercédaires occupent encore dans la seconde moitié du XVIIIe siècle une partie du Puy Arquinel, la colline où ils sont implantés depuis le Moyen Âge<sup>51</sup>. Reconstitué après les troubles religieux, leur couvent jouxte les vestiges d'une tenaille que les protestants avaient édifiée en 1621-1622 pour la défense de la ville contre Louis XIII<sup>52</sup>.

Sur cette colline proche de la ville, une promenade est aménagée à la fin du XVIIIe siècle (fig. 4). Les premiers terrassements débutent en 1689<sup>53</sup>. La Ville ratifie le 20 janvier le prix-fait passé avec Jacques Pessemesse et André Clauson ; les entrepreneurs Jean

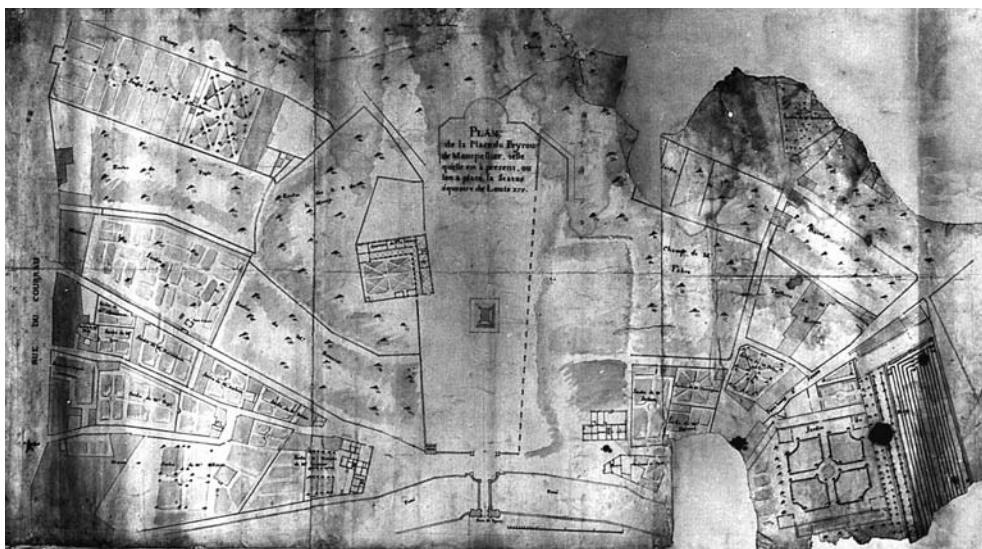


Fig. 4. La promenade du Peyrou vers 1720. " *Plan de la Place du Peyrou de Montpellier telle qu'elle est à présent...* ", n.s., n.d. [vers 1720]. (Musée Languedocien, Montpellier). © Inventaire général, ADAGP, 1981.

Armand et Laurens Estève interviennent également sur le chantier. Des financements complémentaires sont dégagés en septembre pour la poursuite de l'opération : " On se sert de la terre qui formait le cavalier qu'on y avait fait du temps du siège et qui servait alors d'une aire à battre le blé, pour combler les chemins qui coupaient tout ce terrain. On y forma une promenade de cent trente toises de longueur sur quarante deux de largeur, revêtue aux endroits nécessaires d'une forte muraille pour soutenir les terres et pour servir de siège à ceux qui vont s'y promener " <sup>54</sup>. Les travaux s'achèvent en 1690 et l'inauguration a lieu le 30 juillet 1691.

Les historiens s'accordent pour attribuer l'initiative de la promenade au commandant en chef de la Province, le marquis de la Trousse, et à son successeur, le comte de Broglie. D'après André Delort, l'idée d'une promenade qui manque à la ville (elle n'en possède en effet aucune, sinon le Cours à carrosses aménagé au sud) revient au premier : ayant visité avec l'intendant les lieux les plus favorables aux environs immédiats, le marquis choisit la colline du Puy Arquinel <sup>55</sup> ; en 1689, le second poursuit le projet de son prédécesseur et s'oppose d'ailleurs à l'intendant sur l'aménagement de la promenade elle-même. Les objectifs restent les mêmes : créer un promenoir répondant au goût des officiers et des magistrats de la capitale languedocienne, en particulier ceux de la Cour des Comptes, Aides et Finances dont le palais toute proche est alors en travaux <sup>56</sup>, et accroître la renommée de la ville, manifester qu'elle participe comme toutes les autres villes à une politique d'intégration au royaume en suivant les modèles versaillais et parisiens.

C'est d'ailleurs à Paris, probablement à l'Académie, que l'on tranche le différent entre le commandant et l'intendant à propos du parti à prendre pour la promenade : " Lui [le comte de Broglie] et Mr de Basville, son beau-frère, n'étant pas d'accord pour la disposition qu'on devait donner à cette promenade, ils envoyèrent leur dessein à Paris où l'on se détermina pour celui de Mr de Broglie qui voulait toute la promenade en terrasse au lieu que Mr de Basville en voulait deux, l'une basse et l'autre haute " <sup>57</sup>. L'aménagement revêt donc un caractère officiel, comme le projet d'esplanade de 1629 ou le Cours de 1659-1660. Certes, la Ville va en assurer le financement grâce à l'emprunt <sup>58</sup> et c'est en réalité le second consul Viguiier qui présente le 27 octobre 1688 au Conseil de ville un devis et un plan pour l'aménagement de la promenade. Mais il est peu probable qu'elle en ait la paternité (cf. *infra*).

Longue de 230m sur 70m de large environ, la promenade n'est pas régulière, loin s'en faut, et les murs de soutènement restent inachevés. Lors de l'aménagement de la place royale dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, ils seront complétés par des terrasses basses dont le parti est énoncé dès 1689 par l'intendant. D'autre part, la promenade ne reçoit aucune plantation : il ne s'agit ni d'un cours, ni d'un boulevard, ni d'une esplanade ; l'espace aplani est réglé au terrain et à ses contraintes, parmi lesquelles celle du couvent des Mercédaïres.

À l'est, du côté de la ville, la reconstruction de la porte de ville vient parachever l'aménagement de la colline. L'initiative en revient à l'intendant que le conseil de ville

approuve dans sa décision du 24 mars 1691. L'architecte Daviler donne un projet de porte en forme d'arc de triomphe inspiré par les réalisations parisiennes et recompose le site avec brio : il place en effet la nouvelle porte dans l'axe de la promenade, la relie à la ville par un pont en 1692 et complète également en 1693 la mise en scène urbaine à l'intérieur de la ville par des façades régulières <sup>59</sup>. Daviler ordonne ainsi l'espace urbain grâce à l'articulation forte de la nouvelle porte et de la promenade.

À l'ouest, la promenade qui se développe d'un seul tenant sur tout le promontoire s'achève par un avant-corps en fer à cheval totalement ouvert sur les environs immédiats et les lointains. La chronique contemporaine de la promenade magnifie la réalisation " qui est d'un grand ornement et d'une grande beauté à la vue " <sup>60</sup>. L'historien Charles d'Aigrefeuille souligne en 1737 le caractère essentiel du promenoir, lieu de sociabilité où la salubrité de l'air et l'agrément du panorama s'opposent au renfermement de la ville encore médiévale : " Comme le lieu est le plus élevé de tout Montpellier, on y respire pendant l'été le bon air de la montagne dont on voit une longue chaîne à quatre lieues de distance, et dans l'entre-deux une forêt d'oliviers diversifiée par un grand nombre de maisons de campagne ; de l'autre côté, la vue est terminée par une grande étendue de mer où l'on découvre l'ancienne île de Maguelone et à l'extrémité de la promenade, on voit des collines toutes couvertes de vignes " <sup>61</sup>. Il s'agit bien en effet d'une ouverture de la ville sur la nature qui rappelle le projet d'esplanade de 1629, et prendra surtout quelques années plus tard un caractère très exceptionnel avec le projet de place royale.

## La place royale du Peyrou

Le projet de place royale, de peu antérieur à l'aménagement de la promenade, est bien connu <sup>62</sup>. Dès 1685, les Etats du Languedoc répondent favorablement à la proposition de leur président, l'archevêque de Narbonne, d'ériger une statue en l'honneur du roi. Le contexte d'une opération concertée de propagande monarchique éclaire le choix royal de la ville de Montpellier <sup>63</sup>. Conformément au modèle parisien de la place



Fig. 5 : Inauguration de la statue équestre de Louis XIV. Eau forte de Poilly d'après un dessin de Caumette, publiée dans *l'Histoire de la ville de Montpellier depuis ses origines jusqu'à notre temps* par Charles d'Aigrefeuille, t. II, Montpellier : Jean Martel, 1737, p. 411. Repr. J.-M. Périn © Inventaire général, ADAGP, 1993.

Louis-le-Grand, le programme comprend naturellement la création d'une place car " la statue à elle seule ne définit pas la place royale. C'est la relation entre un espace ordonnancé, signifiant, et l'image du monarque qui fonde l'existence d'une place royale " <sup>64</sup>. Le premier projet de place royale devant le collège des Jésuites récemment construit échoue, probablement en raison des difficultés rencontrées dans une ville dense comme Montpellier, au réseau de voirie et au tissu urbain hérités du Moyen Âge <sup>65</sup>. De plus, la conjoncture défavorable de la fin du siècle provoque la mise en sommeil du projet jusqu'à la paix d'Utrecht (avril 1713) et la fin de la guerre de succession d'Espagne, comme à Lyon et Dijon <sup>66</sup>.

En 1715, l'intendant Lamoignon de Basville et le trésorier de la Bourse Bonnier de la Mosson proposent d'ériger la statue royale sur la colline du Peyrou. Naturellement, leur dessein tire parti du cadre urbain renouvelé par la création de la promenade du Puy Arquinel et la construction de la porte du Peyrou en forme d'arc de triomphe. Malgré les oppositions et les contre-projets, la volonté de Basville s'impose aux Etats qui prennent une décision favorable en 1716. L'inauguration de la statue a lieu le 27 février 1718 alors que la promenade demeure inachevée (fig. 5). Dans la seconde moitié du siècle, on le sait, l'architecte Jean-Antoine Giral réalise la composition architecturale remarquable qui donne à la place sa forme définitive, dans un contexte édilitaire nouveau et en référence au modèle parisien de la place Louis XV <sup>67</sup>.

Un point particulier du projet retient cependant l'attention : le choix de l'intendant de conserver à la place royale son caractère de belvédère largement ouvert sur le paysage environnant et les lointains. Ce parti très exceptionnel et totalement contradictoire avec le modèle classique de la place royale architecturée, évoque la première d'entre elles, la place Dauphine à Paris, bien que ni la statue dédiée à Henri IV inaugurée le 23 août 1614 (statue en deux parties, la dernière avec costume du temps en armure à la française <sup>68</sup>), ni la place ordonnancée triangulaire adaptée au site <sup>69</sup>, en cours d'achèvement à cette date (constructions en briques, chaînages de pierre et toits d'ardoises) ne servent ici de modèle possible. C'est en réalité la composition urbaine exceptionnelle formée par la place, la statue équestre érigée sur le terre-plein et le Pont-Neuf, le premier pont parisien construit sans maison qui retient l'attention. L'ensemble urbain prestigieux, " incomparable " <sup>70</sup>, participe au renouvellement du rapport de la capitale avec la Seine : " le site entier fut

reconnu immédiatement comme une réussite merveilleuse et la plus grande beauté de Paris " <sup>71</sup>. Il est en effet largement ouvert sur le " bassin " du Louvre et à l'arrière plan sur la campagne, au delà de la limite de la ville marquée par la tour du Nelle sur la rive gauche et par le palais sur la rive droite (fig. 6). La statue du roi demeure ainsi isolée à la pointe de l'île face au bassin du Louvre, séparée de la place par le Pont-Neuf ; elle est d'ailleurs la première statue monumentale qui ne soit pas, en France, liée à un édifice ou à un décor provisoire <sup>72</sup>. Or c'est précisément cet ensemble urbain que Basville connaît bien pour l'avoir vu dans sa jeunesse : entre 1658 et 1672, de l'âge de 10 ans jusqu'à son mariage, il réside en partie au Palais de la Cité dans l'appartement de fonction de son père, Guillaume de Lamoignon, Premier Président du Parlement de Paris <sup>73</sup>. Il n'est donc pas interdit de penser que l'intendant ait trouvé dans cet ensemble urbain puissant et novateur une inspiration pour une transposition remarquable dans le contexte montpelliérain <sup>74</sup>.

Au delà du modèle parisien, le dessein de Basville trouve plus largement son origine dans le contexte culturel et mental particulier de la fin du XVIIe siècle et du tout début du XVIIIe. Sans entrer dans le détail d'une analyse complexe qui dépasse le cadre du propos, il semble que la visée de l'intendant fasse écho à l'évolution de la perception du paysage à cette période, avant même la découverte de la nature " sublime " qui interviendra plus tard dans le siècle, à l'émergence de la notion de territoire, espace aménagé pour répondre aux impératifs économiques et militaires qui s'imposent à la royauté, et à l'essor des recherches scientifiques, cartographiques en particulier <sup>75</sup>.

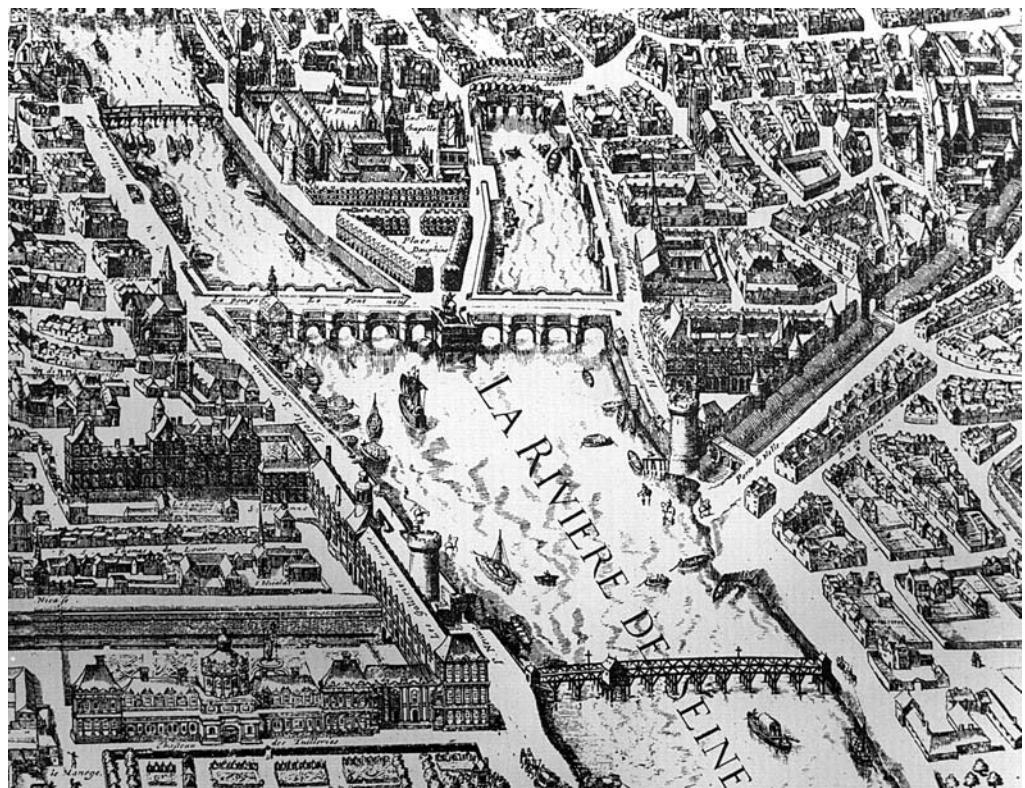


Fig. 6 : La place Dauphine, le Pont-Neuf et la statue équestre d'Henri IV à Paris vers 1615. A droite et à gauche de part et d'autre de la Seine, le palais du Louvre et la tour de Nelle. " *Le Plan de la Ville, Cité, Université, Fauxbourgs de Paris avec la description de son antiquité* ", gravure par Melchior Tavernier, 1630 (coll. part.), d'après la gravure de Mérian, s.d. [1615]. Détail. Repr. J.-Cl. Jacques © Inventaire général, ADAGP, 1993.

En définitive, l'ouverture sur la campagne et le territoire du Languedoc sont indispensables à l'expression du projet de l'intendant. La statue équestre trouve précisément dans ces horizons proches et lointains le cadre signifiant de la place royale. Au sud, la mer n'est pas seulement l'étendue calme et productive, mais représente également un réel danger pour le royaume : les travaux de défense entrepris pour contrer la menace que la flotte anglaise fait peser sur le Languedoc depuis 1704, date de son arrivée en Méditerranée, n'empêchent pas les Anglais de débarquer en 1710 à Sète, obligeant l'intendant à mettre en place un système de défense confié à l'ingénieur Niquet et renforcé plus tard par Jacques-Philippe Mareschal à partir de 1741<sup>76</sup>. À l'ouest, les Pyrénées forment la nouvelle frontière du royaume depuis le rattachement définitif du Roussillon et d'une partie de la Cerdagne à la France en 1659. Des chantiers militaires considérables y sont également entrepris<sup>77</sup> : Montlouis, fort de Bellegarde, Villefranche-de-Conflent, Prats-de-Mollo, Perpignan, Collioure, Port-Vendres<sup>78</sup>. Au nord enfin, les Cévennes mises en ébullition par la Révocation de 1685 résistent toujours à l'oppression religieuse, point de fixation parmi d'autres (Nîmes en particulier) d'une question qui préoccupe l'intendant jusqu'à la fin de son règne : " je puis dire que c'est ici l'objet le plus difficile et le plus important "<sup>79</sup>. Les lointains visibles depuis la place royale ne sont donc pas qu'un décor naturel mais représentent des lieux particulièrement significatifs de la politique d'unification du royaume et d'affirmation de l'absolutisme. Le fait ressort encore au milieu du XVIIIe siècle dans la description de la place royale extraite d'un rapport de l'intendance : " Elle a la forme d'un fer à cheval, la variété et l'étendue de la vue en fait la principale beauté. On y voit la mer, les montagnes des Cévennes, les deux extrémités du royaume c'est à dire les Alpes et les Pyrénées. Elle est entourée d'un vallon et d'une colline verte en tout temps à cause d'une prodigieuse quantité d'oliviers dont ils sont complantés "<sup>80</sup>. De ce territoire visible depuis le belvédère du Peyrou, l'intendant Basville connaît bien les enjeux stratégiques. Nul doute qu'il les ait à l'esprit lorsqu'il défend vigoureusement l'idée du belvédère. Ainsi, dans son projet pour la place royale, la campagne " cultivée " et le territoire du Languedoc établissent un rapport symbolique et concret qui répond de manière paradoxale au modèle conventionnel de la place royale. Dans un dispositif scénique particulièrement novateur, ils endossent le rôle du cadre architectural dans le programme spécifique qui lie l'architecture à la statue équestre. Au " beau coup d'œil " sont associées la province et son histoire qui affirment à travers le territoire aménagé<sup>81</sup>, visible depuis le belvédère, le rôle signifiant de la statue, symbole ici comme ailleurs de la puissance du souverain et de son pouvoir absolu. En Languedoc, à travers la personnalité de l'intendant et les influences diverses dont il se fait l'écho, cette affirmation prend la forme d'un espace exceptionnel, ouvert, dégagé, sans aucune architecture.

### ***1723 : l'esplanade de l'ingénieur Senés***

Avec le projet de place royale sur la promenade du Peyrou, l'ouest de la ville avait retenu l'attention au début du XVIIIe siècle. Cinq ans après l'inauguration de la statue du roi en 1718, c'est vers l'est que les regards se tournent, vers

l'aménagement d'une esplanade entre la ville et la citadelle.

L'aménagement de l'Esplanade Charles de Gaulle actuelle, telle que nous la connaissons, débute en effet à partir de 1723. La décision est prise les 7 et 9 juillet avec l'affectation d'un impôt aux " ouvrages de l'Esplanade "<sup>82</sup> ; l'ingénieur du roi Senés donne les plans et devis le 15 août<sup>83</sup> ; le 4 octobre, le conseil autorise les travaux qui ont débuté auparavant, le 9 septembre, après l'adjudication donnée le 4 du même mois. Un complément de financement est également décidé le 7 décembre 1724. Le programme réalisé prévoit l'aplanissement des terrains, exécuté en 1724 par les soldats des casernes<sup>84</sup>, la construction de bancs de pierre et la plantations d'ormeaux. Le mur de jonction au nord est rehaussé et renforcé et les travaux se poursuivent en 1725 avec le tracé d'une " allée " de 10 toises de large sur 270 de longueur (20m sur 540 env.) et de deux contre-allées de 5 toises chacune (10 m env.), séparées par quatre rangées d'ormeaux (fig. 7).

Du côté de la ville, Senés prévoit également un alignement concerté avec des façades uniformes de même hauteur dont la construction est à la charge des propriétaires, " les uns pour le terrain qu'ils gagneront, les autres pour le plaisir qu'ils trouveront d'être en terrasse sur l'aplanissement, et tous pour l'avantage qu'ils auront d'avoir à leur porte une promenade magnifique "<sup>85</sup>. Le projet d'ordonnement rappelle naturellement celui des galeries de 1629, dont il s'inspire peut-être. La contrainte architecturale répond d'ailleurs aux mêmes objectifs, édilitaires et militaires, évoqués explicitement par l'intendant dans une lettre plus tardive : " Deux motifs dictent ces conditions : le premier fut d'orner la promenade de l'Esplanade d'une bordure latérale de bâtiments uniformes, et le second de conserver à la Citadelle [...] l'avantage qu'elle a de dominer sur la ville "<sup>86</sup>. Craignant la remise en cause des concessions dont ils ont bénéficié, les propriétaires riverains déposent une requête. Un arrêt du conseil du 18 janvier 1724 les conforte dans leurs droits tout en les obligeant à construire les élévations conformément au projet de Senés dans un délai rapproché d'un mois<sup>87</sup>. L'arrêt apporte quelques indications précises concernant l'aménagement de l'Esplanade : un alignement a bien été donné par Senés, favorable à certains propriétaires et défavorable à d'autres ; de plus, si les propriétaires ne construisent pas les élévations dans les délais, les terrains seront inféodés à d'autres particuliers " pour y bâtir suivant le même ordre d'architecture des logements ou boutiques ". Les motifs d'une telle affectation ne ressortent pas de l'arrêt mais d'un mémoire rédigé en faveur des augustins à l'occasion d'un conflit les opposant au directeur des Domaines : l'obligation de faire des boutiques et des logements du côté de l'Esplanade vise à donner plus de sécurité aux promeneurs, surtout le soir<sup>88</sup>. L'ordonnement concerté dont il ne subsiste que quelques traces a bien été réalisé : " Les maisons qui aboutissent [à l'Esplanade] ne forment que des rez-de-chaussée, surmontés d'un attique continu, toutes bâties également "<sup>89</sup>.

À l'occasion de la création de l'esplanade, Senés régularise le chemin carrossable ouvert précédemment, en mai 1679, entre la porte du Lattes et celle du Pila Saint-Gély, en l'élargissant à quatre toises (8m env.) avec une pente adoucie à l'extrémité nord<sup>90</sup>. Ce chemin constitue vraisemblablement une déviation de la route qui traversait la ville et empruntait

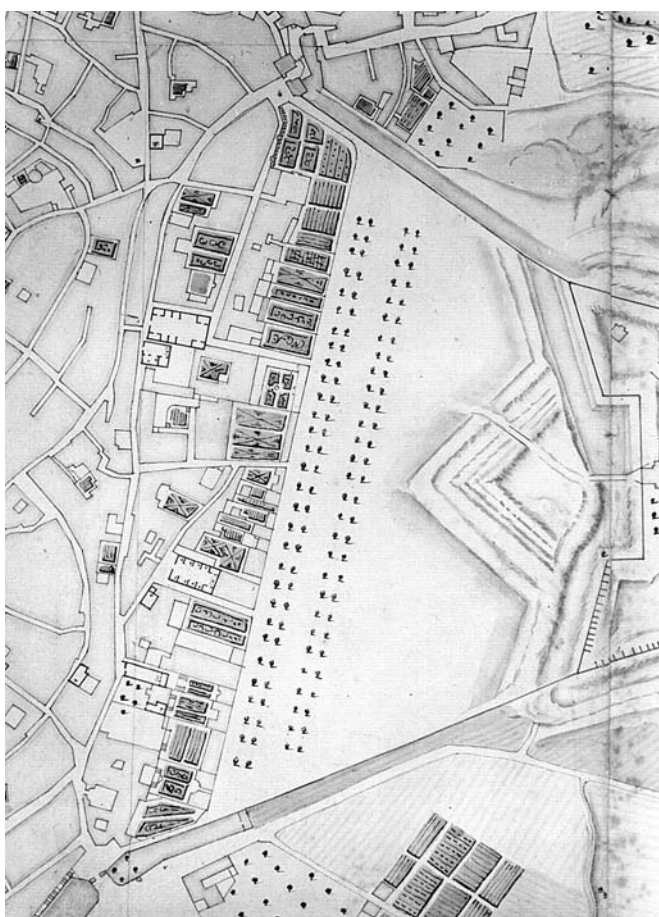


Fig. 7 : L'Esplanade vers 1734. [Plan de Montpellier et des environs], n.s., s.d. [vers 1734] (Musée Languedocien, Montpellier : carton 19/8). Détail. Repr. J.-M. Périn © Inventaire général, ADAGP, 1991.

des rues étroites depuis la porte de la Saunerie au sud jusqu'à celle du Pila Saint-Gély au nord. Les édiles ont ainsi profité en 1679 des possibilités offertes par l'aménagement de l'espace vacant entre la ville et la citadelle pour faciliter les communications urbaines. L'accès à l'Esplanade s'ouvrait alors au sud depuis la porte de Lattes par un passage étroit qui faisait l'objet d'attention depuis quelques années déjà : en 1659 puis en 1661, des aménagements sommaires devaient faciliter la circulation des carrosses (suppression d'un escalier, égalisation des niveaux, nettoyage)<sup>91</sup>. La même préoccupation, qui est probablement à l'origine d'un projet d'ouverture de rue vers l'Esplanade en 1728, revient à l'ordre du jour l'année suivante, en 1729, à l'occasion de la reconstruction de la porte de Lattes ainsi que dans les années 1750 lors de l'aménagement de la place de la Comédie : " En formant cette place, on aurait le double avantage de décorer la ville et d'ouvrir l'avenue de l'Esplanade sur la route de Paris, où le chemin est si étroit qu'une seule voiture a beaucoup de peine à passer " <sup>92</sup>.

Une série de devis pour " le parachèvement de la promenade de l'esplanade à Montpellier " complète le programme de 1723. L'un, daté du 24 novembre 1725, est signé par l'ingénieur La Blottière (terrassment, maçonnerie, etc.)<sup>93</sup>. Enfin, d'après Léon Coste, un escalier à trois paliers et trente six marches est construit en 1726 à l'extrémité nord de la nouvelle esplanade<sup>94</sup>, sans doute pour faciliter la communication avec le chemin en pente qui descend en

direction de la porte du Pila Saint-Gély<sup>95</sup>.

Le manque d'entretien des plantations amène la Ville à passer le 9 décembre 1729 un nouveau bail pour une durée de cinq ans. Dans un mémoire du 15 octobre, le nouveau concessionnaire Foulquier s'engageait à " faire réussir les arbres des esplanades, tant les vieux que les nouveaux... " <sup>96</sup>. En 1775, de nouvelles plantations forment cinq allées au lieu de trois antérieurement. La décision du 22 août prévoyait la plantation de tilleuls de Hollande, mais un document du 26 octobre de la même année mentionne des marronniers<sup>97</sup>. La question des plantations parcourt donc tout le siècle.

Il en va de même pour l'approvisionnement en eau. L'intendant rend une ordonnance le 18 mai 1731 pour obliger les propriétaires riverains à fournir de l'eau des puits qu'ils possèdent pour l'arrosage des arbres, sans beaucoup de succès semble-t-il<sup>98</sup>. Plus tard, la construction de l'aqueduc de Saint-Clément à l'ouest de la ville offre une nouvelle opportunité : à la demande de la Ville, l'ingénieur Laurens établit le 5 décembre 1767 un projet pour la distribution des eaux depuis l'arc de triomphe du Peyrou où elle coule depuis le mois d'avril précédent. Les difficultés de financement imposent une réduction des ambitions initiales : trois fontaines monumentales seront seules érigées dans la ville. Quelques années plus tard, le 6 mai 1775, la Ville reprend le projet d'approvisionnement en eau de l'Esplanade à partir de la fontaine de l'Intendance où l'eau coule depuis plus d'un an. Le projet prévoit à l'origine la réception des eaux à l'Esplanade dans un grand bassin octogonal, mais l'adjudication est résiliée en 1778 et le choix d'un bassin unique remis en cause : comme l'avait suggéré Laurens en 1767, deux bassins seront construits aux deux extrémités de la promenade, ainsi qu'un réservoir, démoli quelques années plus tard, en 1782.

D'autres transformations importantes sont également réalisées pendant cette période : élargissement du chemin de deux toises (4m env.) et construction d'une " banquette " le long du chemin, afin de protéger la promenade de la circulation intempesive des charrettes. Le conseil en prend l'initiative le 22 mai 1777 et l'adjudication est faite en août 1778<sup>99</sup>. Mais les ingénieurs militaires s'opposent au projet et font interrompre les travaux. A la requête déposée le 9 septembre 1778 par la Ville<sup>100</sup>, le ministre de la guerre répond le 15 janvier suivant et donne son accord : la banquette pourra être construite le long de la route de Nîmes en réservant une entrée en face de la rue de Montpelliéret pour les voitures de l'artillerie. Des entrées seront également aménagées en regard des rues des Jésuites (rue Girard actuelle) et des Augustins. Les travaux sont réalisés par le maçon Boué après l'adjudication du 5 mars 1781<sup>101</sup>. Certaines des nouvelles dispositions (allées, bassins et banquette) apparaissent sur les plans des années 1775-1780.

La limitation en hauteur des constructions du côté de la ville est remise en cause par un particulier en 1785. De Vernède demande en effet l'autorisation de rehausser sa maison qui donne sur l'Esplanade<sup>102</sup>. Par son ordonnance du 19 août 1785, le bureau des Finances s'oppose à la surélévation projetée en se référant à l'arrêt de 1724. Sollicité, l'intendant conforte les Trésoriers le 3 novembre suivant en rappelant l'obligation faite au propriétaires riverains de l'Esplanade " 1) de faire construire les murs d'architecture conformément

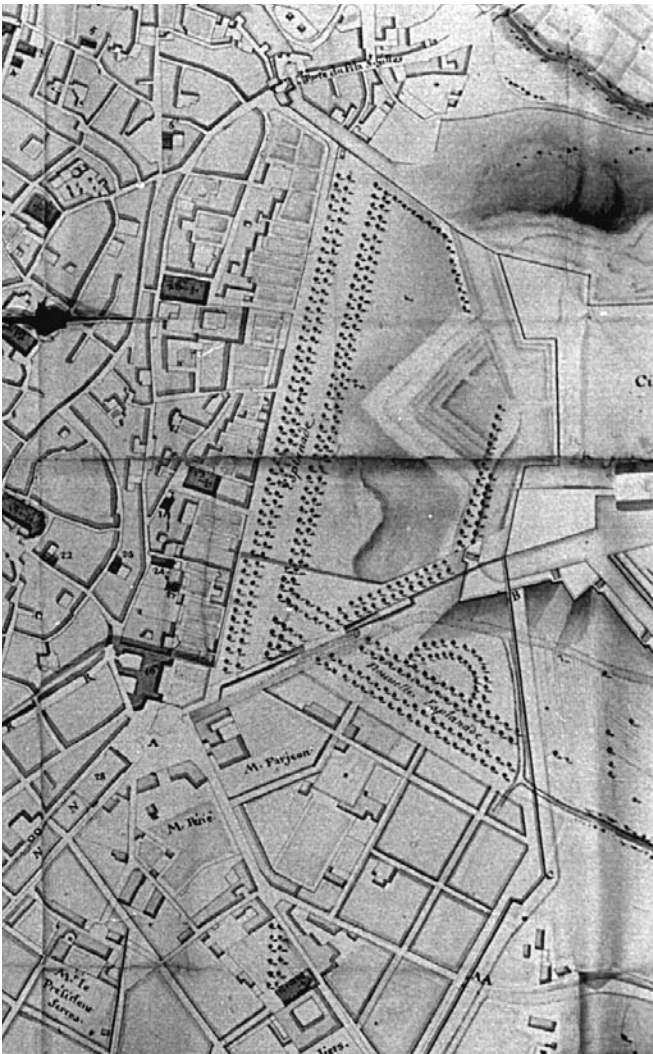


Fig. 8. L'Esplanade projetée par J.-Ph. Mareschal. " *Plan de la Ville et Citadelle de Montpellier avec le nouveau projet pour l'agrandissement de la ville* ", par Jacques-Philippe Mareschal, 1756 (S.H.A.T., Arch. Génie, Vincennes : Carton I 25/3). Détail. En A : place de la Comédie. © Inventaire général, ADAGP, 1978.

au devis qui en avait été dressé et 2), de faire construire ces murs suivant le même ordre d'architecture [...] La maison du Sr Vernède est située sur l'alignement des autres maisons qui bordent la promenade. Elle a la même élévation et le même ordre d'architecture. Le rehaussement qu'il avait demandé au bureau des Finance aurait dérangé l'uniformité qui sert d'ornement à la promenade... " <sup>103</sup>. Un plan de 1786 établi à l'occasion du conflit qui l'oppose au Trésoriers de France permet de localiser la demeure au n° 35 du boulevard Sarraill actuel <sup>104</sup>, à l'hôtel Sabatier d'Espéran dont la galerie ouverte du premier étage rappelle explicitement le parti d'origine.

L'historien d'Aigrefeuille attribue le projet de l'Esplanade de 1723 au commandant en chef de la Province, le duc de Roquelaure, et la poursuite des travaux à l'intendant de Bernage de Saint-Maurice <sup>105</sup>. La délibération du conseil de ville du 9 juillet 1723 confirme d'ailleurs cette première attribution : " Il y a un an environ que Monsieur de Roquelaure, qui se trouve logé du côté de cette esplanade ayant le désir qu'elle fut aplanie et ornée, le directeur des fortifications envoya le plan à Monsieur d'Asfeld, Intendant,

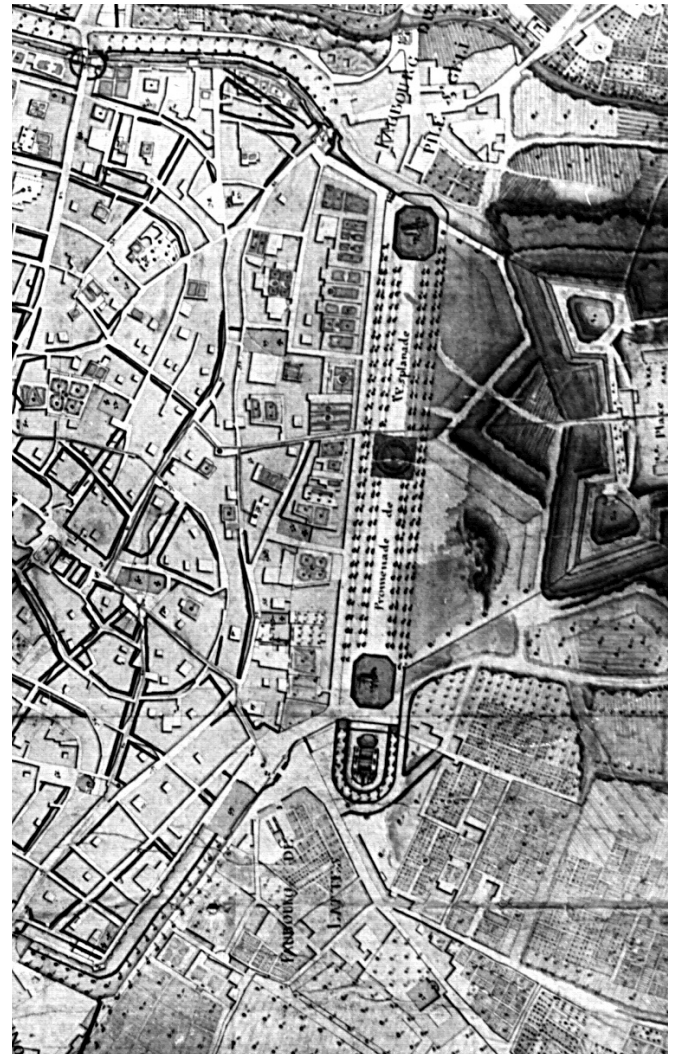


Fig. 9 : L'Esplanade projetée par J.-P. Nogaret. " *Plan de la ville et citadelle de Montpellier avec les environs sur lequel les projets de l'élargissement des rues et agrandissement de la ville sont lavés en jaune et les emplacements des fontaines...* ", par Jean-Pierre Nogaret, s.d. [1768] (I.G.N. Saint-Mandé : sans cote). Détail. Repr. P. Fortin © Inventaire général, ADAGP, 1986.

qui manda que Sa Majesté approuvait qu'on y travaillât suivant ce plan " <sup>106</sup>. La décision du conseil de ville du 7 juillet précédent, dans laquelle on mentionne pourtant d'anciens projets municipaux, a donc en réalité probablement été prise à l'initiative du duc comme le soulignent Louis Grasset-Morel et Lucien Solanet <sup>107</sup>. Comme pour la promenade aménagée en 1689 sur la colline du Puy Arquinel, la ville prend en charge le financement d'une initiative officielle.

L'intervention du commandant en chef de la Province s'explique aisément : comme l'indiquent les conseillers municipaux dans leur délibération du 9 juillet, ce dernier loge dans l'hôtel du Gouvernement dont les jardins arrières s'ouvrent précisément sur l'esplanade et au delà sur la campagne environnante <sup>108</sup>. Cette position exceptionnelle entravera d'ailleurs en 1748 la construction d'un jeu de paume dans le faubourg proche : malgré les précautions prises par les édiles qui " ont vérifié que cet édifice n'ôtera aucune vue à [son] hôtel, ni à l'Esplanade... " <sup>109</sup>, le maréchal de Richelieu, alors commandant en chef de la Province, fera stopper les travaux " sous prétexte que ce bâtiment cacherait la vue de l'hôtel du gouvernement du coté de la mer... " <sup>110</sup>.

L'ouverture sur la campagne environnante au nord et au sud de la promenade fait d'ailleurs l'objet d'une réglementation, et ce dès 1757 : pour protéger les vues, le bureau des Finances rend le 7 juin une ordonnance qui sera confirmée le 20 mai 1780 par une seconde <sup>111</sup>. Au début du XXe siècle encore, le paysage des collines boisées au nord de la ville servira de décor à l'architecte Février pour la colonnade semi-circulaire d'un monument-aux-morts, aujourd'hui déplacé hors du lieu qui lui donnait toute sa valeur.

Cette vigilance édilitaire se comprend aisément car l'ouverture sur le paysage est l'une des caractéristiques les plus exceptionnelles de l'esplanade montpelliéraine. Celle-ci répond en cela, à sa manière, au modèle traditionnel adapté partout dans le royaume aux conditions particulières des villes. Ici, l'ouverture sur la nature, la campagne cultivée et les lointains, montagnes au nord, mer au sud, offre un panorama saisissant aux deux extrémités de l'esplanade grâce à un surplomb important. La vision novatrice de 1629 se concrétise au début du XVIIIe siècle et fait encore l'admiration des commentateurs au milieu du siècle : " Son terrain se trouve à niveau des murailles de la ville [...], ce qui donne la vue sur la mer et sur les montagnes des Cévennes " <sup>112</sup>. Comme la place royale du Peyrou à l'ouest, la promenade forme à l'est un contraste puissant avec la ville dense et fermée sur elle-même. Mais l'ordonnancement urbain diffère sensiblement entre les deux sites : au lieu de prestige au fort pouvoir symbolique situé hors la ville, complètement dégagé pour laisser seule paraître la statue du monarque au centre du panorama quasiment circulaire s'oppose l'espace linéaire et ombragé de l'esplanade urbaine, aménagement édilitaire offrant des vues axiales. Mais dans les deux cas, aux vues dégagées sur la nature est associé le thème de l'air qui circule, de la salubrité : " cette promenade [...] sera d'ailleurs fort utile pour la santé parce que l'aplanissement de l'élévation qui se trouve du côté du nord donnera ouverture du bon air et corrigera le mauvais qui vient de la mer " <sup>113</sup>.

Deux projets d'agrandissement de la ville de la période moderne mettent en évidence l'intérêt accordé au thème de l'ouverture sur la nature et le dégagement des vues depuis l'esplanade. Dans le premier, Jacques-Philippe Mareschal propose en 1756 d'agrandir la ville au sud et au sud-est en intégrant les faubourgs de la Saunerie et de Lattes dans la nouvelle enceinte (fig. 8). Dans un mémoire, l'ingénieur justifie le déplacement de la centralité urbaine autour de la place d'armes devant le nouveau théâtre dont il vient de donner les plans : " en portant l'enceinte en BCDEFGH et I, la partie qui avoisine l'hôtel du Commandant En Chef de la Province ; la Salle de Spectacle ; la Grande Rue qui fait l'aboutissant de tous les étrangers, et l'Esplanade qui est presque l'unique promenade publique, se trouveraient à peu près au centre de la Ville, et certainement dans la partie la plus fréquentée et la plus apparente " <sup>114</sup>. Le projet prévoit le prolongement de l'esplanade au sud-est, mais Mareschal conserve le mur de jonction sur lequel il appuie un escalier monumental reliant l'ancienne promenade et la " nouvelle esplanade " en contrebas. La promenade agrandie cerne donc la Citadelle et isole les bastions de la ville. Son ampleur lui confère un rôle essentiel dans la composition urbaine projetée et donne toute sa force au thème du

belvédère ouvert sur la campagne avec les vues sur la mer. Dans le second projet, Jean-Pierre Nogaret répond en 1768 à un programme très ambitieux d'alignement et d'extension urbaine structurée autour de la place royale du Peyrou et du Cours des Casernes, à l'ouest et au sud-ouest <sup>115</sup>. L'Esplanade reste donc isolée entre la ville et la Citadelle, à l'écart du " mouvement " malgré l'élargissement du passage vers la place de la Comédie récemment aménagée. Cependant, l'architecte lui donne une ampleur accrue et dispose deux bassins imposants aux deux extrémités, anticipant les transformations des années 1775 (fig. 9). Il prolonge la promenade au sud, en contrebas dans le faubourg, par un jeu de terrasses et d'escaliers assorti de plantations en hémicycle et d'un troisième bassin. Cet " amortissement " de la promenade surprend par son ampleur et son articulation sommaire avec les environs immédiats, avec la place de la Comédie en particulier dont il se distingue totalement. Cependant, l'effet de belvédère de l'ancienne promenade est ici encore renforcé dans la composition envisagée.

Comme le cours à carrosses délaissé à la fin du XVIIIe siècle après la création de la promenade du Puy Arquinel, l'Esplanade subit la concurrence de la place royale aménagée avec éclat dans la seconde moitié du siècle sur cette même promenade. Comme lui, elle reste longtemps isolée dans un site hors du " mouvement ", à l'écart du développement urbain. Mais au début du XIXe siècle encore, les charmes de l'ouverture sur la campagne demeurent son attrait majeur : " ... disons deux mots d'un des spectacles les plus ravissants que nous offre la Nature ; ce sont ces soleils couchants qui sont si brillants sous le ciel brûlant de la belle Occitanie. Tous les tons s'y trouvent, leurs nuances magiques, les formes qu'affectent les nuages, le feu, l'or et la pourpre dont ils étincellent forment un tableau étonnant. J'en ai joui souvent, et ai eu le plaisir de voir plusieurs habitants partager mon ravissement " <sup>116</sup>. Dans le courant du siècle, son articulation forte avec la place de la Comédie et la création d'une gare d'intérêt local lui confère un rôle certes plus important. Mais les transformations entreprises alors et à la fin du XXe siècle viendront perturber gravement son caractère essentiel en fermant totalement ou partiellement les vues offertes sur la nature environnante et l'horizon montagneux et marin, dénaturant ce qui constituait l'un des aménagements majeurs de la période moderne à Montpellier (fig. 10).

### *L' " ouverture paysagère " de la capitale provinciale*

Composante bien connue de l'urbanisme moderne, l' " ouverture paysagère " de la ville constitue un facteur essentiel de l'intervention des agents royaux <sup>117</sup>. Le site de Montpellier composé de trois collines limitrophes <sup>118</sup> favorise à l'évidence ce recours au thème des points de vue sur la nature extérieure et lui confère une force indéniable dans un contraste frappant avec la densité minérale de la ville qui oppose alors, comme elle le fera encore au XVIIIe siècle, l'inertie de son tissu urbain médiéval aux transformations radicales et à l'embellissement. La localisation des promenades hors des murs de l'ancienne ville enclose s'explique donc aisément (fig. 1), à l'ouest sur la colline du Puy Arquinel, au sud à quelques distances sur d'anciennes fortifications faubouriennes déjà réutilisées, à l'est dans l'espace vacant



Fig. 10 : L'Esplanade Charles de Gaulle et le jardin du Champ de Mars. Au premier plan, la citadelle du début du XVIIe siècle (Lycée Joffre actuel) ; à l'arrière plan, l'ancienne ville *intra muros*. A gauche, les immeubles des XIXe et XXe siècles ; à droite, le palais des congrès du Corum. Cl. J.-M. Perin © Inventaire général, ADAGP, 1992.

entre la ville et la citadelle. *Intra muros*, seule la place publique de la Canourgue offre des vues dégagées sur la campagne. Sa situation exceptionnelle fait toujours l'admiration au milieu du XVIIIe siècle : " Elle domine sur le quartier de la ville qui va joindre la porte des Carmes. Cette élévation donne l'agrément de voir la campagne dans la ville même " <sup>119</sup>. A cette période encore, l'auteur anonyme souligne le fait que la place qui " sert " de promenade <sup>120</sup> se trouve à l'intérieur des murs par opposition aux autres promenades évoquées, celle du Puy Arquinel et l'Esplanade qui sont pour lui extérieures à la partie agglomérée de la ville.

Quant à l'initiative, elle est le fait des représentants du roi, commandants en chef et intendants en particulier. Montpellier ne fait donc pas exception à la situation générale des villes du royaume <sup>121</sup> : l'étude des promenades projetées ou réalisées au XVIIe siècle et au début du XVIIIe met en évidence la dépendance de la ville vis à vis des autorités administratives. Comme le souligne Lucien Solanet à propos de la promenade du Puy Arquinel, l'intervention des commandants en chef, le marquis de la Trousse et le comte de Broglie, qui s'explique naturellement par leurs prérogatives dans la défense de la ville, et celle de l'intendant sont le fait de " gens venus de l'extérieur " : " ayant davantage voyagé, ils ont pu voir ce qui avait été fait dans d'autres villes " <sup>122</sup>. La remarque vaut également pour le projet d'esplanade de Richelieu, le Cours à carrosses créé par le comte de Roure et l'esplanade du duc de Roquelaure. Si l'on en croit Jean Thuile, les motivations des deux commandants pourraient d'ailleurs être nuancées : " le comte de Broglie, plus courtisan encore que le marquis de la Trousse, tenait plus que son prédécesseur à signaler son passage par quelque ouvrage qui lui vaudrait la reconnaissance du peuple et quelque renom à la cour " <sup>123</sup>. S'agissant du peuple, on pense surtout aux élites montpelliéraines pratiquant comme à Versailles et dans la capitale l'art de la promenade, cet " exercice mondain " <sup>124</sup>. Quant aux échos à la Cour, ils soulignent les intérêts personnels du commanditaire dans la volonté d'intégration de la capitale provinciale au royaume à travers des réalisations urbaines qui répondent aux goûts et aux conventions de l'époque, avant même celle, explicite, de la place royale inscrite dans le programme de propagande monarchique de

1685. Avec le projet d'un cours à carrosses créé à l'occasion de la visite de Louis XIV de 1660, le comte de Roure participait lui aussi à la politique d'affirmation royale selon un schéma semblable.

Les interventions des agents royaux contrastent d'ailleurs avec l'immobilisme apparent des autorités municipales. Ces dernières assurent naturellement le financement des opérations décidées par les représentants du roi, mais la question de la paternité se pose, en particulier pour la promenade de 1689. Pour l'historien Léon Coste qui défend l'idée d'une intervention municipale, André Delort, " en sa qualité d'officier [aurait eu] trop de tendance à attribuer à ses chefs hiérarchiques une

initiative et un honneur qui ne leur appartiennent peut-être pas entièrement " <sup>125</sup>. Cependant lui-même n'avait-il pas été maire de la ville avant de publier ses articles sur les " Transformations de Montpellier " <sup>126</sup> ? Jean Baumel souligne le caractère sans doute trop exclusif des points de vue, comme l'avait fait avant lui Lucien Solanet : " Il serait aussi faux de laisser à la ville et à son Conseil tout le mérite [de la création de la promenade] que de ne leur en laisser aucun " <sup>127</sup>. Quoiqu'il en soit, dans la période qui nous concerne, les autorités municipales ne paraissent pas prendre l'initiative contrairement à d'autres villes dont les corps municipaux conservent quelque prestige <sup>128</sup>. Ce n'est précisément pas le cas à Montpellier : dans le contexte d'un contrôle militaire fort et d'une contre-réforme très active qui aboutit notamment dès 1656 à l'exclusion des réformés du Conseil municipal, la ville subit la pression des agents royaux et en particulier du gouverneur et de l'intendant qui s'imposent dans les élections consulaires, les finances et la police urbaine <sup>129</sup>. Au demeurant, la dépendance en particulier financière du consulat montpelliérain face à l'intendant correspond à une évolution générale dans la seconde moitié du siècle <sup>130</sup>, quelque soit sa spécificité liée au " choix " royal du début du XVIIe siècle, au contexte religieux de la province ou à la personnalité de l'intendant Lamoignon de Basville, " roi du Languedoc " entre 1685 et 1719 <sup>131</sup>, troisième représentant en 70 ans d'une institution qui se stabilise ici beaucoup plus tôt que dans les autres généralités et se fixe à Montpellier à partir de 1673.

Les motifs des agents royaux dans la création des promenades prennent selon les périodes des tonalités différentes qui font écho à l'histoire urbaine, comme le montre la comparaison entre l'esplanade projetée en 1629 à l'est de la ville et celle réalisée en 1723 au même lieu. La première s'inscrit encore dans le contexte militaire du début du XVIIe siècle tandis que la seconde s'apparente déjà à l'édilité civique du XVIIIe siècle. Et cependant, comme le cours à carrosses et la promenade du Puy Arquinel, toutes deux s'enracinent dans " une ambition liée à la prééminence culturelle de la ville ", en amont d'une vision fonctionnelle <sup>132</sup>. Le rang de la ville est en jeu et motive la politique urbaine

menée par les représentants du roi, en particulier la création des nouvelles promenades qui accompagnent les chantiers monumentaux et civils contemporains. Au XVIIIe et au début

du XVIIIe siècles, ces réussites incontestables et l'ouverture paysagère qui les caractérise participent puissamment à faire de Montpellier la véritable capitale de la province.

---

## Notes

---

1. Cet article s'inscrit dans le cadre des recherches en cours au Service régional de l'Inventaire (DRAC Languedoc-Roussillon) sur la ville moderne et contemporaine, dont la publication est prévue dans la collection des Etudes du Patrimoine (à paraître).

2. Voir en particulier *Histoire du Languedoc*. Publiée sous la dir. de Philippe Wolff. Toulouse : Privat, 1967, p. 347 sq. et BLANCHARD, Anne, MICHEL, Henri. " De la place forte à la capitale provinciale : des réformes aux Lumières (XVII-XVIIIe siècles) ". In : *Histoire de Montpellier*. Sous la dir. de Gérard Cholvy. Toulouse : Privat, 1984, p. 157-224. Egalement BLANCHARD, Anne. " De Pézenas à Montpellier, transfert d'une ville de souveraineté ". *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1965, t. XII, p. 35-49.

3. NOUGARET, Jean. *Montpellier : architecture religieuse publique et militaire*. Etudes du Patrimoine, 5 (à paraître). SOURNIA, Bernard, VAYSSETTES, Jean-Louis. *Montpellier : la demeure classique*. Paris : Imprimerie Nationale Editions - Inventaire Général, 1994. Etudes du Patrimoine, 2.

4. NOUGARET, Jean. *Montpellier : architecture religieuse publique et militaire* (à paraître).

5. BLANCHARD, Anne. " De Pézenas à Montpellier, transfert d'une ville de souveraineté ".

6. Extrait d'un arrêt du Conseil du roi pris en réponse à une requête des États du Languedoc de 1626, cité dans BLANCHARD, Anne, MICHEL, Henri. " De la place forte à la capitale provinciale : des réformes aux Lumières (XVII-XVIIIe siècles) ", p. 175.

7. BLANCHARD, Anne. " De Pézenas à Montpellier, transfert d'une ville de souveraineté ", p. 42-43.

8. AIGREFEUILLE, Charles d'. *Histoire de la ville de Montpellier depuis ses origines jusqu'à notre temps, t. II*. Nouvelle édition publiée sous la dir. de M. de la Pijardière. Montpellier : Jean Martel, 1737 ; Montpellier : Coulet, 1875-1882 ; Marseille : Laffite Reprints, 1976, p. 105.

9. " *Plan de la Ville et Citadelle de Montpellier* ", plan ms., par Beins, 1629 (Musée Languedocien, Montpellier : carton 18).

10. Un troisième plan semblable au second, n.d., signé Beins, est également conservé à la Bibliothèque Nationale : " *Plan de la ville et citadelle de Montpellier avec les allées et galleries que Mgr. l'Illustrissime Cardinal de Richelieu a ordonné fayre* ", plan aquarellé avec dessin d'élévation, par Beins, s.d. [1629 ?] (B.N. Cartes et plans : Ge FF 17905 f° 49).

11. Voir l'indication manuscrite sur le " *Plan de la ville et citadelle de Montpellier avec les allées et galleries que Mgr. l'Illustrissime Cardinal de Richelieu a ordonné fayre* ", plan aquarellé avec dessin d'élévation, par Beins, s.d. [avant 1629] (B.N. Cartes et plans : Ge FF 17905 f° 49) : " *Pour faire des jardins* ".

12. Jusqu'en 1662 ou 1696 selon les auteurs (COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'à nos jours*. Montpellier : Charles Boehm, 1893, p. 57 ; GRASSET-MOREL, Louis. *Montpellier : ses sixains, ses îles et ses rues, ses faubourgs*. Montpellier : Libr. Louis Valat, 1908, p. 329). Voir également le mémoire porté en cour en 1635 par M. de Grasset pour " le retranchement du coté de l'esplanade " (A.C. Montpellier : EE 936), et l'arrêt du conseil d'état du 12 septembre 1690 cité dans les *Edits du Roy concernant les Isles, les Terres ouvertes dans les Garrigues, et l'amortissement des biens possédés par les Villes et Lieux de la Province de Languedoc*. Pézenas : Jean Martel, 1687 (A.D. 34 : A 209).

13. *Archives de la ville de Montpellier. Inventaire de Joffre. Archives du greffe de la Maison consulaire (armoire C)*. Edité avec corrections et compléments par M. Oudot de Dainville. Montpellier : Ville de Montpellier, 1939, t. 7, p. 241, f° 202. Le premier est 1er président de la Cour des Comptes, le second est conseiller dans la même cour.

14. COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 57-58 ; *Edits du Roy concernant les Isles...*, 1687 : " *Arrêt du conseil d'état et lettres patentes données en conséquence, qui maintiennent les propriétés des places où étaient les murailles, fossés et douze pans, depuis la porte de Lattes jusqu'à celle du Pilla Saint-Gély de la ville de Montpellier, en la propriété et jouissance desdites places, moyennant l'alberge réglée par le dit arrêt* ".

15. LAVEDAN, Pierre. *Histoire de l'urbanisme : renaissance et temps modernes*. Paris : Henri Laurens, 1959, p. 281 sq., HAUTE-COEUR, Louis. *Histoire de l'architecture classique en France. T. I : L'architecture sous Henri IV et Louis XIII. L. III, vol. 1 : La reconstruction de la France ; l'architecture religieuse*. Paris : Picard, 1966, p. 297-300 et 308 sq. et PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie. *Histoire de l'Architecture française : de la Renaissance à la Révolution*. Paris : Mengès, C.N.M.H.S., 1989, p. 207 et fig. 236 p. 207-208.

16. " *Le Cours est un mot nouveau et une nouvelle chose de l'invention de Marie de Médicis. Jusqu'à sa régence, on ne savait point en France d'autre moyen d'user de la promenade qu'à pied et dans les jardins ; mais alors elle fit passer de Florence à Paris la mode de se promener en carrosse aux heures les plus fraîches de l'après-dîner* " (Sauval, cité dans LAVEDAN, Pierre. *Histoire de l'urbanisme : renaissance et temps modernes*, p. 200). Sur le Cours-la-Reine et la promenade au XVIIIe siècle, voir également RABREAU, Daniel. " La promenade urbaine en France aux XVIIIe et XVIIIe siècles : entre planification et imaginaire ". In : *Histoire des jardins de la renaissance à nos jours*. Sous la dir. de Monique Mosser et Georges Teyssot. Paris : Flammarion, 1991, p. 303-304.

17. Voir la distinction entre *promenade* et *promenoir* introduite par l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné...* (éd. 1765, t. XIII, p. 444) : " *...du temps de Louis XIV, on mettait une différence entre ces deux mots tirés de la chose même. Promenade désignait quelque chose de plus naturel ; promenoir tenait plus de l'art* " (Rabreau, Daniel. " La promenade urbaine en France aux XVIIIe et XVIIIe siècles : entre planification et imaginaire ", p. 302).

18. Le jeu de mail est également connu sous les noms de *palemar* ou *palemaille* (voir à ce sujet POTAY, Corinne. " Papegaï, jeu de mail, jeu de paume à Nîmes du XVIIe au XVIIIe siècle ". In : *Jeux, sports et fêtes en Languedoc-Roussillon*. 65e congrès de la Fédération historique du Languedoc-Roussillon, Uzès, 1993. Montpellier : Région Languedoc Roussillon, 1995, p. 50).

19. Sur la *Palissade*, voir FABRE, Ghislaine, LOCHARD, Thierry. *Montpellier : la ville médiévale*. Avec la collab. de Claudie Duhamel-Amado. Paris : Impr. nationale, 1992. Etudes du Patrimoine, 3, p. 194 et suivantes. Plusieurs plans " terriers " du début du XVIIIe siècle portent encore la mention de cette enceinte, en particulier : [Montpellier. Plan du quartier au sud du cours Gambetta], plan terrier, ms., n.s., s.d. [début XVIIIe siècle] (A.C. Montpellier : II 60) et [Montpellier. Plan du quartier au sud du cours Gambetta], plan terrier, ms., n.s., s.d. [début XVIIIe siècle] (A.C. Montpellier : II 57).

20. A propos de Montpellier, voir AIGREFEUILLE, Charles d'. *Histoire de la ville de Montpellier...*, t. 2, p. 487. A propos de

- Nîmes, voir POTAY, Corinne. " Papegaï, jeu de mail, jeu de paume à Nîmes du XVIe au XVIIIe siècle ", p. 50-55. Les difficultés liées au jeu de mail sont évoquées pour le XIXe siècle à Montpellier dans ANGLADA, Adolphe. " Le jeu de mail de Montpellier de 1494 à 1940 ". In : Etudes languedociennes. 110e congrès des Sociétés Savantes, Montpellier, 1985, histoire moderne et contemporaine. Paris : C.T.H.S., 1985, t. II, p. 321, et pour le XVIIe siècle à Nîmes par Corinne Potay dans " Papegaï, jeu de mail, jeu de paume à Nîmes du XVIe au XVIIIe siècle ", p. 51.
21. Pour la création du jeu, l'autorisation est donnée de récupérer les pierres des murs antiques présentes sur le site (POTAY, Corinne. " Papegaï, jeu de mail, jeu de paume à Nîmes du XVIe au XVIIIe siècle ", p. 53). Sur le tracé de l'enceinte romaine, voir le " *Plan général de l'enceinte* ", n.s.. In : VARENE, Pierre. *L'enceinte gallo-romaine de Nîmes : les murs et les tours*. Paris : Editions du CNRS, 1992. Gallia, suppl. n° 53, 1992, fig. 2.
22. A propos du jeu de mail de Nîmes, voir POTAY, Corinne. " Papegaï, jeu de mail, jeu de paume à Nîmes du XVIe au XVIIIe siècle ", p. 52-54.
23. Il est représenté avec le détail des dispositions dans les plans du XVIIIe siècle : " *Plan de la ville de Nîmes ancienne et moderne* ", par Roque, s.d. [milieu XVIIIe siècle]. In : MÉNARD, Léon. *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*. Paris, 1750-1758, t. I, pl. 1 ; " *Plan de la ville de Nîmes et de ses embellissements d'après M. Raymond architecte du roi et de la province de languedoc, réduit et dessiné par le sieur Labrunne* ", par Jean-Arnaud Raymond, 1785 (A.D. 30 : C 154 ) ; etc.
24. POTAY, Corinne. " Papegaï, jeu de mail, jeu de paume à Nîmes du XVIe au XVIIIe siècle ", p. 52. Albert Babeau puis Pierre Lavedan reprennent sans aucun doute le commentaire de Léon Ménard quand ils indiquent que le jeu passait pour l'un des plus beaux du royaume (*La ville sous l'ancien régime*. Paris : Didier, 1880, p. 367 ; *Histoire de l'urbanisme : renaissance et temps modernes*, p. 450).
25. " *Plan de l'agrandissement de la ville de Nîmes jusqu'au Cadareau* ", par Mareschal, s.d. [vers 1740 - 1750] (A.D. 34 : C 4040 ).
26. POTAY, Corinne. " Papegaï, jeu de mail, jeu de paume à Nîmes du XVIe au XVIIIe siècle ", p. 54.
27. COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 131.
28. *Archives de la ville de Montpellier. Série EE. Fonds de la commune clôture et affaires militaires*, p. 174 n° 868. Jean Baumel donne la date de 1616 pour cette mention (*Montpellier au cours des XVIe et XVIIe siècles : les guerres de religion (1510-1685)*. Montpellier : Ed. Causse, 1976, p. 166). Voir aussi COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'à nos jours*, p. 130.
29. COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 132.
30. AIGREFEUILLE, Charles d'. *Histoire de la ville de Montpellier...*, t. II, p. 487. Voir également le projet de jeu de mail à l'Esplanade, 1691 (SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives dans l'urbanisme et le développement artistique du Bas-Languedoc aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Th. : Droit : Montpellier, Faculté de Droit : 1953, p. 40).
31. BABEAU, Albert. *La ville sous l'ancien régime*, p. 367. LAVEDAN, Pierre. *Histoire de l'urbanisme : renaissance et temps modernes*, p. 450 : mention des exemples de Tours, Troyes et Nîmes pour le XVIIe s. et des villes citées par Albert Babeau pour le XVIIIe siècle.
32. AMSLER, Christine. *Les promenades publiques à Genève de 1680 à 1850*. Genève, Maison Tavel, 30 avril - 31 octobre 1993. Genève : Musée d'art et d'histoire, 1993. (Cat. exp.), p. 18-19 et 86. Comme à Montpellier et à Nîmes, une allée d'arbre agrément le jeu de mail de dimension équivalente (600m environ sur 7 de large).
33. GUIRAUD, Louise. *La Réforme à Montpellier*. Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, 1918, 2e série, t. VI, p. 783, BAUMEL, Jean. *Les guerres de religion*. p. 175. *Archives de la ville de Montpellier...*, 1939, t. 7, p. 186, f° 206 et p. 201, f° 83 et 103.
34. *Archives de la ville de Montpellier. Inventaire de Joffre...*, 1939, t. 7, p. 296, f° 13 v° (propositions faites au Conseil par le comte de Roure le 23 avril 1657). Voir également AIGREFEUILLE, Charles d'. *Histoire de la ville de Montpellier...*, t. II, p. 156, COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 132 et SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives...*, p. 17.
35. 23 avril 1657 et 17 novembre 1659 (*Archives de la ville de Montpellier. Inventaire de Joffre...*, 1939, t. 7, p. 296, f° 13 v° et p. 306, f° 167 v°). Pour Jean Thuile, l'intervention de Grimoard constitue la première opération d'urbanisme à Montpellier (*Conférence à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier sur le " plan d'urbanisme de Montpellier "*, 20 décembre 1943 ; feuillets dactylographiés, A.C. Montpellier, 1 O 2 Plan général d'alignement XXe s.).
36. *Archives de la ville de Montpellier. Inventaire de Joffre...*, 1939, t. 7, p. 306, f° 175 (16 décembre 1659). Un emprunt de 1350 ll. est également pris par la ville en avril 1660 (*Archives de la ville de Montpellier. Inventaire de Joffre...*, 1939, t. 7, p. 308, f° 195). Autres emprunts approuvés le même jour : 3731 et 2030 ll. pour l'entrée du roi ; 2058 ll. pour les régiments du roi et la fontaine des Donzelle.
37. A.C. Montpellier : DD, 266 Cours des Casernes. D'après André Delort, les arbres sont plantés au début de février 1659 (*Mémoires inédits sur la ville de Montpellier au XVIIe siècle (1621-1693) : tome premier (1621-1677)*. Montpellier : Impr. Jean Martel, 1876, p. 176).
38. Sur les liens entre châteaux et " allées " aux XVIe et XVIIe siècle, voir GUILLAUME, Jean. " Le jardin mis en ordre ". In : *Architecture, jardin, paysage : l'environnement du château et de la villa aux XVe et XVIe siècles*. Actes du colloque de Tours, 1-4 juin 1992. Paris : Picard, 1999, en particulier les pages 109-111 et 115-116.
39. FABRE, Ghislaine. " L'image et l'idée de Montpellier à la Renaissance d'après une estampe inédite ". *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, décembre 1994, n° 19, p. 4-37. Plus généralement, voir BESSE, Jean-Marc. *Voir la terre : six essais sur le paysage et la géographie*. Actes Sud - ENSP - Centre du paysage, 2000, en particulier le chapitre II : " La terre comme paysage : Bruegel et la géographie ".
40. LAVEDAN, Pierre. *Histoire de l'urbanisme : renaissance et temps modernes*, p. 450 : à Grenoble, le cours de 8km de long sur 50 de large (cours Jean-Jaurès actuel) est aménagé entre 1660 et 1669 par l'ingénieur Dieulamant sur l'initiative du président du Parlement ; à Caen, création du Cours-la-Reine et du grand Cours en 1691.
41. Toulon : promenade plantée d'arbres dans la première moitié du XVIIIe siècle après l'extension de la ville à l'est sous Henri IV, entre 1589 et 1595 (GLOTON, Jean-Jacques. *Renaissance et baroque à Aix-en-Provence*. Rome : Ecole française de Rome, 1979. B.E.F.A.R., n° 237, t.II, p. 257 ; LAVEDAN, Pierre. *Histoire de l'urbanisme : renaissance et temps modernes*, p. 432). Aix-en-Provence : cours aménagé en 1651 après la création du quartier Mazarin dont le plan est donné en 1646 (GLOTON, Jean-Jacques. *Renaissance et baroque à Aix-en-Provence*, t.II, p. 246 et 256-257). Pézenas : création du " Quay ", promenade surélevée non plantée en 1627, après l'agrandissement urbain de 1597 (NOUGARET, Jean. " Pézenas : évolution urbaine et architecture du XVIe siècle à la fin du XVIIIe siècle ". *Etudes sur Pézenas et sur l'Hérault*. Bull. trimestriel édité par les Amis de Pézenas, 1979, p. 21).
42. Marseille : agrandissement de 1666, projet de cours par Puget en 1667 (*Marseille : la passion des contrastes*. Liège : Mardaga, 1991 : DUROUSSEAU, Thierry. " Marseille et l'agrandissement ", p.69 et GLOTON, Jean-Jacques. " Un paysage baroque ", p. 94-95). Nîmes : construction de la citadelle en 1687-1688 au nord de la ville, dans le faubourg des Prêcheurs et création de la promenade du Grand et du Petit Cours, boulevard Gambetta actuel, à l'emplacement de l'ancienne enceinte (LOCHARD, Thierry , POTAY, Corinne. " Nîmes : ville ". In : *Le guide du Patrimoine - Languedoc-Roussillon*. Sous la dir. de Jean-Marie Pérouse de Montclos. Paris : Hachette - Ministère de la Culture, 1996, p. 380).
43. GLOTON, Jean-Jacques. *Renaissance et baroque à Aix-en-*

- Provence, t. II, p. 257-258. Voir également GILLET, Marc. " Le " désir d'urbanité " : le Cours en provence ". *Monuments historiques*, juin-juillet 1984, n° 133, p. 47-51.
44. LA ROQUE, Louis de. *Armorial de la noblesse de Languedoc : Généralité de Montpellier*. Marseille : Laffitte reprints, 1972, p. 454. *Dictionnaire de biographie française*, t. 12, col. 807. Sur le réseau d'influence de Gaston d'Orléans et le clientélisme du gouverneur en Languedoc, voir BEIK, William. *Absolutism and society in seventeenth-century France : state power and provincial aristocracy in Languedoc*. Cambridge : Cambridge University press, 1992, p. 238-239.
45. BEIK, William. *Absolutism and society in seventeenth-century France : state power and provincial aristocracy in Languedoc*, p. 240.
46. AIGREFEUILLE, Charles d'. *Histoire de la ville de Montpellier...*, t. II, p. 153.
47. Extrait du rapport de la commission pour travaux, discuté en présence du comte de Roure, 17 novembre 1659 (*Archives de la ville de Montpellier. Inventaire de Joffre...*, 1939, t. 7, p. 306, f° 167 v°), également publié par SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives...*, p. 18.
48. AIGREFEUILLE, Charles d'. *Histoire de la ville de Montpellier...*, t. II, p. 156. Voir également COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 132.
49. GILLET, Marc. " Le " désir d'urbanité " : le Cours en provence ", p. 47-51.
50. COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 132.
51. FABRE, Ghislaine, LOCHARD, Thierry. *Montpellier : la ville médiévale*, p. 163.
52. Cf. fig. 3. D'autres documents rendent également compte des dispositions héritées des troubles religieux : " *Montpellier et ses environs : à MM les présidents et maîtres des Comptes de Montpellier* ", [par Jouvin de Rochefort], s.d. [vers 1689] (Musée Languedocien, Montpellier : carton 18 ), [Plan du quartier du Peyrou], n.s., s.d. [fin XVIIe] (A.C. Montpellier : II 417 et 433).
53. Sur l'historique de la promenade, voir en particulier COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 6 sq., SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives...*, p. 20-22 et 133-138 et BAUMEL, Jean. *Le Peyrou de Montpellier*. Les Presses Universelles, 1979, p. 13-18.
54. AIGREFEUILLE, Charles d'. *Histoire de la ville de Montpellier...*, t. 2, p. 206-207.
55. DELORT, André. *Mémoires inédits sur la ville de Montpellier au XVIIe siècle (1621-1693)...*, p. 220, cité par Léon Coste, *Les transformations de Montpellier...*, p. 7-8 et par Lucien Solanet, *Rôle des autorités administratives...*, p. 136.
56. FABRE, Ghislaine. *Dossier d'Inventaire : Montpellier : Palais de Justice*. Montpellier, Service régional de l'Inventaire, 1986. NOUGARET, Jean. *Montpellier : architecture religieuse publique et militaire* (à paraître).
57. AIGREFEUILLE, Charles d'. *Histoire de la ville de Montpellier...*, t. 2, p. 206-207. Voir également DELORT, André. *Mémoires inédits sur la ville de Montpellier au XVIIe siècle (1621-1693)...*, cité par Léon Coste, *Les transformations de Montpellier...*, p. 8.
58. Sur le financement de l'opération, voir SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives...*, p. 137.
59. *Projets et dessins pour la place royale du Peyrou à Montpellier*. Paris, C.N.M.H.S., 1983. Montpellier : Inventaire Général Languedoc-Roussillon - C.N.M.H.S., 1983. (Cat. exp.), p. 19.
60. DELORT, André. *Mémoires inédits sur la ville de Montpellier au XVIIe siècle (1621-1693)...*, p. 220-221, également cité dans Léon Coste, *Les transformations de Montpellier...*, p. 7-8 : " *cette promenade a cent quarante-quatre cannes de longueur (286,60m) sur trente-huit de largeur (75,53m), on l'a revêtue aux endroits nécessaires d'une sorte de muraille qui sert non seulement pour soutenir la terre mais encore à servir de sièges pour ceux qui voudraient se reposer, au bout de laquelle et sur le milieu on y voit*
- un fort grand demi-rond qui sert pour le même usage, ce qui est d'un grand ornement et d'une grande beauté à la vue* ".
61. AIGREFEUILLE, Charles d'. *Histoire de la ville de Montpellier...*, t. 2, p. 206-207.
62. Voir en particulier THOMAS, Jean-Pierre. *Mémoire sur la place du Peyrou à Montpellier*. Paris, 1827 - Montpellier : Edition de l'Entente Bibliophile, 1981, COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 6-55, BAUMEL, Jean. *Le Peyrou de Montpellier*, p. 27 sq., et *Projets et dessins pour la place royale du Peyrou à Montpellier*.
63. Sur l'opération de propagande, voir MARTIN, Michel. *Les monuments équestres de Louis XIV : une grande entreprise de propagande monarchique*. Paris : Picard, 1986.
64. RABREAU, Daniel. " La place royale, espace iconographique ". In : *La place et la ville*. 50 rue de Varenne, Supplément italo-francese di Nuovi Argomenti n. 16, Istituto Italiano di Cultura, 1985, p. 52. Sur les places royales, voir également LAVEDAN, Pierre. *Histoire de l'urbanisme : renaissance et temps modernes*, p. 277-278 et RABREAU, Daniel. " Royale ou commerciale, la place à l'époque des Lumières ". *Monuments historiques*, mars-avril 1982, n° 120, p. 31-37.
65. BAUMEL, Jean. *Le Peyrou de Montpellier*, p. 31. Voir également sur cette question FABRE, Ghislaine, LOCHARD, Thierry. *Montpellier : la ville médiévale*, p. 141 sq. et 224 sq.
66. Voir à ce sujet MARTIN, Michel. *Les monuments équestres de Louis XIV...*, p. 167 sq.
67. *Projets et dessins pour la place royale du Peyrou à Montpellier*.
68. MARTIN, Michel. *Les monuments équestres de Louis XIV...*, p. 42-43.
69. Voir également l'hypothèse proposée par Jean-Pierre Babelon d'un emprunt aux exemples lorrains de Pont-à-Mousson et de Metz dans " L'urbanisme d'Henri IV et de Sully à Paris ". In : *L'urbanisme de Paris et l'Europe : 1600-1680*. Paris, 29 juin-2 juillet 1966. Paris : Editions Klincksieck, 1969, p. 54.
70. PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie. *Histoire de l'Architecture française...*, p. 205.
71. BABELON, Jean-Pierre. " L'urbanisme d'Henri IV et de Sully à Paris ", p. 57. Sur le " programme parisien " d'Henri IV, voir également FRANCASTEL, Pierre. *Paris : un héritage culturel et monumental*. Paris : La documentation française, 1968. Notes et Etudes documentaires, n° 3483, p. 37. BABELON, Jean-Pierre. " Le site parisien de la place Dauphine sous Henri IV ". *MSHP*, 26, 1974, p. 136-137. PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie. *Histoire de l'Architecture française...*, p. 205 sq. BALLON, Hillary. *The Paris of Henri IV : architecture and urbanism*. Cambridge : The MIT Press, 1991, p. 121-122 : " *The open bridge, the monumental statue in a public location, the planned square : Henri IV was the first to realize each of these canonical forms in the capital, but the importance of this scheme was due not to the individual components but to their interaction [...] The Seine was now regarded not only as an artery of trade but as a sight to be admired [...] The view from the bridge became one of the highlights of Paris...* ".
72. PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie. *Histoire de l'Architecture française...*, p. 207.
73. MOREIL, Françoise. *L'Intendance de Languedoc à la fin du XVIIe siècle : édition critique du mémoire pour l'instruction du Duc de Bourgogne*. Paris : Ministère de l'Education Nationale. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1985, p. 42. POUJOL, Robert. *Basville roi solitaire du Languedoc, Intendant à Montpellier de 1685 à 1718*. Montpellier : Les presses du Languedoc, 1992, p. 16.
74. L'hypothèse a déjà été émise dans FABRE, Ghislaine, LOCHARD, Thierry. " L'haussmannisme montpelliérain ". *Revue de l'Art*, 1994, 4, n° 106, n. 22.
75. Ces différents points font l'objet d'un développement dans FABRE, Ghislaine, LOCHARD, Thierry. *La ville moderne et contemporaine* (à paraître).

76. BLANCHARD, Anne. *Les ingénieurs du "roy" de Louis XIV à Louis XVI : étude du corps des fortifications*. Montpellier : Imprimerie Dehan, 1979, p. 387 sq. CATARINA, Didier. " La défense de la côte du Languedoc au XVIIIe siècle ". In : *Le Languedoc, le Roussillon et la mer, des origines à la fin du XXe siècle*. Sète, juin 1990. Paris : L'Harmattan, 1992, t. 1, p. 48-66.
77. Sur les travaux de défense entrepris par Vauban, voir les notices de Nicolas Faucherre dans *Le Guide du Patrimoine - Languedoc-Roussillon*. Paris : Hachette - Ministère de la Culture, 1996. Pour Collioure et Port-Vendres, voir également ROUX, Antoine (de), AYATS, Alain. *Atlas historique des villes de France : Collioure, Port-Vendres*. Paris : CNRS, 1997. Voir également AYATS, Alain. *Louis XIV et les Pyrénées catalanes de 1659 à 1681 : frontière politique et frontières militaires*. Canet : Editions Trabucaire, 2002.
78. Montlouis : ville et citadelle projetées par Vauban en 1679 ; achèvement en 1681-1682. Fort de Bellegarde : renforcement du fort par les ingénieurs Saint-Hilaire et Dubruehl dans les années 1670 ; reconstruction par Vauban entre 1679 et 1685. Villefranche-de-Conflent : reconstruction de l'enceinte urbaine à partir de 1668, projet et visite de Vauban en 1679 et de Louvois en 1680, construction du fort Libéria dominant la ville en 1680-1681. Prats-de-Mollo : enceinte urbaine par l'ingénieur Christophe Rousselot sous les ordres de Vauban à partir de 1684 ; fort La Garde : premiers travaux après 1670, remaniements en 1692. Perpignan : interventions de Vauban sur la Citadelle dans les années 1680. Collioure : remodelage radical de la place par l'ingénieur Saint-Hilaire de 1668 à 1673 ; visite de Vauban en 1679. Port-Vendres : vaste projet de Vauban en 1679, non réalisé et réduit à la construction de trois redoutes en 1681.
79. Cité dans MOREIL, Françoise. " Le testament politique de l'intendant Basville ". *Etudes sur l'Hérault*, 1982, XIII, n° 4-5, p. 18.
80. Histoire et statistique générale de particulière du diocèse et de la ville de Montpellier, n.s., n.d. [1750] (A.D. 34 : C 46). La description n'est pas exagérée : depuis la place royale, le regard embrasse effectivement la mer et, par beau temps, les Cévennes, les Pyrénées (Mont Canigou) et les Alpes (Mont Ventoux).
81. On pense ici en particulier au chantier exceptionnel du Canal des deux Mers, engagé en 1666 et ouvert à la navigation en 1681.
82. Sur le projet et les données historiques, voir COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 59 sq. et SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives...*, p. 177 sq., résumés dans HAROUEL, Jean-Louis. *L'embellissement des villes : l'urbanisme français au XVIIIe siècle*. Paris : Picard, 1993. Villes et sociétés, p. 82.
83. Senés est capitaine au régiment de la Marine, chevalier de Saint-Louis, ingénieur en chef du Canal des Etangs, du Canal de Lunel et du Grau d'Aigues-Mortes (Grasset-Morel, Louis. *Montpellier : ses sixains, ses îles et ses rues, ses faubourgs*, p. 363).
84. AIGREFEUILLE, Charles d'. *Histoire de la ville de Montpellier...*, t. 2, p. 328.
85. Cité par Léon Coste, *Les transformations de Montpellier...*, p. 60.
86. Lettre de l'intendant, 3 novembre 1785 (A.D. 34 : C 1103, n° 342).
87. Extrait des registres du conseil d'Etat du dix-huitième janvier 1724 (A.D. 34 : 2 R 25). Voir également COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 60-61.
88. A.D. 34 : C 1401.
89. " Montpellier en 1768 ". In : *Archives de la ville de Montpellier. Inventaires et documents. Tome quatrième*. Texte publié par J. Berthélé. Montpellier : Roumégous et Dehan, 1920, p. 125.
90. La décision du conseil de ville de mai 1679 ainsi que l'adoucissement de la pente du chemin et sa datation (20 septembre 1724) sont donnés sans référence dans GRASSET-MOREL, Louis. *Montpellier : ses sixains, ses îles et ses rues, ses faubourgs*, p. 353.
91. 17 novembre 1659 : dégagement du passage " afin que les carrosses y puissent passer " (*Archives de la ville de Montpellier. Inventaire de Joffre...*, 1939, t. 7, p. 306, f° 167 v°). 16 novembre 1661 : le passage était si étroit " que les carrosses et charrettes ne peuvent y passer " (A.C. Montpellier : EE 908).
92. Mémoire des maire et consuls. s.d. [après 1757](A.D. 34 : C 4798).
93. A.D. 34 : C 1102, n° 146 à 152 : *Devis des ouvrages à faire pour le parachèvement de la promenade de l'esplanade de Montpellier*. La Blottière. 24/11/1725 (13 articles) ; annotation de l'intendant de Bernage pour l'adjudication. A.D. 34 : C 1102, n° 153 à 156, n° 159 et 160 : *Devis des ouvrages à faire pour le parachèvement de la promenade de l'esplanade à Montpellier*. n.d. [1725].
94. COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 61.
95. L'escalier apparaît sur quelques plans de la période moderne : " *Plan de la Ville et Citadelle de Montpellier, avec ses environs* ", Villaret sculptist, s.d. [avant 1737 ?] (Musée Languedocien, Montpellier : carton 19) mais n'est pas représenté sur ceux qui paraissent pourtant rendre compte le plus fidèlement de la topographie urbaine, en particulier le [Plan de Montpellier et des environs], n.s., s.d. [vers 1734] (Musée Languedocien, Montpellier : carton 19 8).
96. A.C. Montpellier : DD, 133 : Délibération du conseil de ville du 21 novembre 1729 ; ordonnance de l'Intendant autorisant la délibération, 1 décembre 1729 ; bail passé le 9 décembre 1729.
97. COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 65. SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives...*, p. 83.
98. Les données historiques sur l'approvisionnement en eau de l'Esplanade sont extraites de COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 63 sq. et SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives...*, p. 82 sq.
99. COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 66-67.
100. SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives...*, p. 85.
101. COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 67.
102. Les documents relatifs à la demande de rehaussement sont conservés aux A.C. Montpellier : C 13 et A.D. 34 : C 1103 (en particulier les n° 341 et 342).
103. A.D. 34 : C 1103, n° 342.
104. " *Plan du front compris entre les bastions cotés 1 et 2 ainsi que de l'esplanade et de l'alignement fixé pour les maisons des particuliers avec le tracé de la nouvelle construction de Mr de Vernède* ", par du Bousquet, 1786 (S.H.A.T., Arch. Génie, Vincennes : 2/5 carton II). Voir également la coupe qui accompagne le plan : " *Profil pris sur la capitale de la courtine et le saillant de la demi-lune qui coupe la nouvelle construction de Mr de Vernède* ", par du Bousquet, 1786 (S.H.A.T., Arch. Génie, Vincennes : 2/6 carton II).
105. AIGREFEUILLE, Charles d'. *Histoire de la ville de Montpellier...*, t. 2, p. 328 et 330-331.
106. Délibération du conseil de ville, 9 juillet 1723 (A.D. 34 : C 1105), citée par Lucien Solanet, *Rôle des autorités administratives...*, p. 180.
107. GRASSET-MOREL, Louis. *Montpellier : ses sixains, ses îles et ses rues, ses faubourgs*, p. 363. SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives...*, p. 177 sq.
108. Sur l'hôtel de Valette dit du Gouvernement construit à la fin du XVIIe siècle, voir SOURNIA, Bernard, VAYSSETTES, Jean-Louis. *Montpellier : la demeure classique*, p. 125 sq.
109. Lettre de Fargeon au gouverneur militaire, 16 septembre 1748 : demande d'autorisation pour la construction d'un jeu de paume " *au champ qui avoisine le commencement du petit chemin qui conduit à la Rivière du Lez, au dessous de l'Esplanade* " (A.D. 34 : C 1102, n° 211).
110. Lettre adressé au comte d'Argenson probablement par l'intendant, 1 septembre 1752 (A.D. 34 : C 1102, n° 219).
111. SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives...*, p. 85.
112. Histoire et statistique générale de particulière du diocèse et de la ville de Montpellier, n.s., n.d. [1750] (A.D. 34 : C 46).
113. Délibération du conseil de ville, 9 juillet 1723 (A.D. 34 : C 1105), citée par Lucien Solanet, *Rôle des autorités administratives...*, p. 179-180.
114. A.D. 34 : C 4798 : Mémoire de Jacques-Philippe Mareschal relatif au projet d'agrandissement de la ville de Montpellier, 1757, f° 2.

115. Pour l'analyse de ce plan, voir FABRE, Ghislaine, LOCHARD, Thierry. " Projets urbains à Montpellier (1768-1810) : le renouvellement d'un héritage ". *Urbanisme*, sept. 1986, n° 215, p. 82-89.

116. AMELIN, J.M. *Guide du voyageur dans le département de l'Hérault*. Paris et Montpellier : Gabon et Comp., 1827, p. 234.

117. Sur cette question, voir en particulier LAVEDAN, Pierre. *Histoire de l'urbanisme : renaissance et temps modernes*, p. 199 sq. et 442 sq., HAUTECOEUR, Louis. *Histoire de l'architecture classique en France. T. I : L'architecture sous Henri IV et Louis XIII. L. III, vol. 1...*, p. 306-308, RABREAU, Daniel. " La promenade urbaine en France aux XVIIe et XVIIIe siècles : entre planification et imaginaire ". Voir également PASCALIS, Sandra. " Les promenoirs et la ville : la mise en place du paysage urbain ". Actes du séminaire international Jardin, Patrioine et Paysage culturel en Europe, Ecole d'Architecture de Versailles, 10-12 mai 1999 (à paraître). Pour la Bretagne au XVIIIe siècle, voir BUFFET, H.-F. " Les promenades urbaines en Bretagne au XVIIIe siècle ". *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. XXXV, 1955, p. 11-30.

118. Concernant le site de la ville médiévale, voir GALTIER, Gaston. " Les conditions géographiques de Montpellier ". *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, juil.-sept. 1968, t. 2, fasc. 3, n° 3, p. 169-178 et FABRE, Ghislaine, LOCHARD, Thierry. *Montpellier : la ville médiévale*, p. 17 sq.

119. Histoire et statistique générale de particulière du diocèse et de la ville de Montpellier, n.s., n.d. [1750] (A.D. 34 : C 46).

120. En 1768, elle est décrite dans un mémoire au chapitre " Places " et non dans celui des " Promenades " où sont consignées en particulier la place royale du Peyrou et l'Esplanade (" Montpellier en 1768 ", p. 125-126).

121. Sur le rôle des agents royaux dans l'aménagement urbain, voir en particulier LAVEDAN, Pierre. *Histoire de l'urbanisme : renaissance et temps modernes*, p. 417-419, *Pouvoir, ville et société en Europe (1650-1750)*. Strasbourg, octobre 1981. Actes réunis et publiés par Georges Livet et Bernard Vogler. Strasbourg : Association des Publications près les Universités de Strasbourg, 1981, HAROUËL, Jean-Louis. *L'embellissement des villes : l'urbanisme français au XVIIIe siècle*. A propos des promenades, voir Rabreau, Daniel. " La promenade urbaine en France aux XVIIe et XVIIIe siècles : entre planification et imaginaire ", p. 301 et 304. A propos de la Bourgogne au XVIIIe siècle, voir BODINEAU, Pierre. *L'urbanisme dans la Bourgogne des Lumières*. Dijon : Faculté de Droit et de Science politique, 1986. Publications du Centre Georges Chevrier pour l'histoire du droit, IX. A propos de Montpellier, voir SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives...*

122. SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives...*, p. 135.

123. THUÏLE, Jean. *Défense du Peyrou*. Montpellier : Causse et Castelnaud, 1946, cité par Lucien Solanet, *Rôle des autorités administratives...*, p. 136.

124. Selon l'expression de Daniel Rabreau, " La promenade urbaine

en France aux XVIIe et XVIIIe siècles : entre planification et imaginaire ", p. 302.

125. COSTE, Léon. *Les transformations de Montpellier...*, p. 8. Sur la paternité de l'opération, voir également SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives...*, p. 135 et BAUMEL, Jean. *Le Peyrou de Montpellier*, p. 16.

126. Léon Coste, médecin, a été premier adjoint faisant fonction de maire du 16 septembre 1871 au 27 avril 1874 (*Histoire de Montpellier*, p. 424). Les " Transformations " sont publiées en 1891-1893 dans le *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*.

127. SOLANET, Lucien. *Rôle des autorités administratives...*, p. 134. BAUMEL, Jean. *Le Peyrou de Montpellier*, p. 16 : " Si l'initiative de cette première promenade paraît appartenir aux représentants du roi à Montpellier, les consuls n'y furent pas étrangers comme on l'a cru si longtemps ".

128. HAROUËL, Jean-Louis. *L'embellissement des villes : l'urbanisme français au XVIIIe siècle*, p. 86. Voir également *Pouvoir, ville et société en Europe (1650-1750)*, en particulier la contribution de Bernard Lepetit : " Pouvoir municipal et urbanisme (1650-1750) : sources et problématique ", p. 35-50. Pour la Bretagne au XVIIIe siècle, voir BUFFET, H.-F. " Les promenades urbaines en Bretagne au XVIIIe siècle ", p. 20 sq.

129. Choix du premier consul imposé en 1645 et contrôle des élections dans les années suivantes malgré des velléités de résistance dans les années 1658-1668 ; tutelle financière à partir de 1662 ; réorganisation de la police urbaine à partir de 1687 (GACHON, P. " La vie municipale à Montpellier aux XVIIe et XVIIIe siècles ". In : *Conférences sur l'histoire de Montpellier*. Montpellier : Association des Amis de l'Université, 1912, p. 118 sq. ; ARNAUD, A. " Fonctions et juridiction consulaire à Montpellier aux XVIIe et XVIIIe siècles ". *Annales du Midi*, 1919-1920, p. 37 sq. et 130 sq.) Sur cette question, voir également PEGAT, Ferdinand. *Des Consuls de Montpellier sous l'autorité des Fonctionnaires royaux*. Montpellier : Boehm, 1873, GRASSET-MOREL. " Les Consuls et l'Hôtel de ville de Montpellier ". *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, 2e s. t 1, 1899, p. 17-76 et BEIK, William. *Absolutism and society in seventeenth-century France : state power and provincial aristocracy in Languedoc*, p. 68-69.

130. BORDES, Maurice. " Les intendants de province aux XVIIe et XVIIIe siècles ". *L'Information historique*, mai-juin 1968, n° 3, p. 109 sq. MARION, Marcel. *Dictionnaire des institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Paris : A. et J. Picard, 1984, p. 387 sq. Egalement CHARTIER, Roger, NEVEUX, Hugues. " La ville dominante et soumise ". In : *Histoire de la France urbaine*. T. 3, *La ville classique*. Sous la dir. de Georges Duby. Paris : Editions du Seuil, 1981, p. 164 sq.

131. Selon la formule de Saint-Simon (MOREIL, Françoise. *L'Intendance de Languedoc à la fin du XVIIe siècle...*, p. 65).

132. LEPETIT, Bernard. " Pouvoir municipal et urbanisme (1650-1750) : sources et problématique ", p. 36-37.

Année de parution : 2003

AU SOMMAIRE DU VOLUME 2002-2003 n° 33-34



**HISTOIRE ANCIENNE ET MÉDIÉVALE :**

*Vivien VASSAL*, Le castrum de Montoulieu et le peuplement dans la vallée de l'Alzon au Moyen Âge ;

*Didier PAYA*, La « tour » de Valros, histoire et archéologie d'un édifice militaire médiéval dans le sud de la vallée de l'Hérault ;

*Jean LAFORGUE*, Le plafond peint de la salle Vinas du château d'En-bas à Poussan ;

*Sophie CLARINVAL*, Le plafond peint du château de Capestang.

**HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE :**

*Louis SECONDY*, Les religieuses au Vignogoul entre 1150 et 1975 ;

*Thierry LOCHARD*, Les promenades à Montpellier au XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècles ;

*Guilhem SECONDY*, Un microcosme de la société montpelliéraine : la confrérie des pénitents bleus de Montpellier ;

*Pascale ANDRÉ-PONS*, Les Annonces, Affiches et Avis Divers et le Journal de la Généralité de Montpellier : reflet du goût des montpelliérains à la fin de l'Ancien Régime ;

*Yvette PERIMON*, Un montpelliérain oublié : Frédéric Peysson, peintre, sourd-muet (1807-1877) ;

*Bernard DERRIEU*, L'avatar de la Vierge de Parlatges, Intervention du sculpteur Paul Dardé, en 1927, sur un retable classé monument historique ;

*Jean SAGNES*, Hommage à Robert Laurent (1808-2001).

**SOCIÉTÉ, TECHNIQUES, ETHNOLOGIE :**

*Alix AUDURIER-CROS*, *François MICHAUD*, Les jardins du château d'Ô à Montpellier, au XVIII<sup>e</sup> siècle : création et évolution entre 1722 et 1766 ;

*Jean-Louis VAYSSETTES*, Trois Vierges de faïence : réflexion sur un art biterrois oublié ;

*Jean-Claude RICHARD* et *Jean KNOTT*, La laveuse de laine et de filaments (1842), inventée par Etienne Semat (1787-1865) de Saint-Pons-de-Thomières (Hérault).

**CHRONIQUES, BIBLIOGRAPHIES :**

*Jean-Claude HELAS*, La féodalité languedocienne, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel ;

*Jean NOUGARET*, Archéologie médiévale, histoire de l'art. Bibliographie (2000-2003)

<http://www.etudesheraultaises.fr/>

